



FONDAMENTAUX — MAI 2023



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Sommaire

1. L'UNESCO ET LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL	5
L'UNESCO	6
La Convention du patrimoine mondial	8
2. LE BASSIN MINIER, PATRIMOINE DU MONDE	13
Universel et exceptionnel	14
Les critères d'inscription	16
L'histoire des mineurs vaut celle des rois	17
Le périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial	18
3. UN PAYSAGE CULTUREL PRÉCIEUX	23
Le Bassin minier comme Paysage culturel évolutif vivant	24
Le système minier à la source de nouveaux paysages	25
Des paysages contrastés	26
4. UNE DIVERSITÉ PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE	29
Les fosses d'extraction	30
Les chevalements	34
Les terrils	37
Les étangs d'affaissement	41
Les cavaliers et les gares	42
Les cités minières	44
Les équipements collectifs	52
5. LA GESTION DE L'INSCRIPTION	57
Travailler ensemble	58
Protéger, aménager, gérer	60
Valoriser, promouvoir, partager	62
6. LES RESSOURCES	65
Sur l'UNESCO	66
Sur la Convention du patrimoine mondial	67
Sur le Bassin minier Patrimoine mondial	68
Sur les patrimoines et les paysages miniers	69



Siège de l'UNESCO à Paris © Christian Mueller - Shutterstock

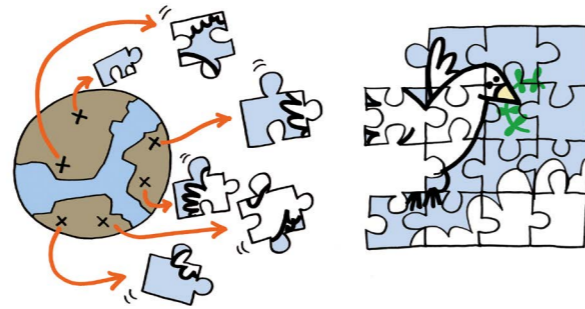
1. L'UNESCO et la Convention du patrimoine mondial

L'UNESCO

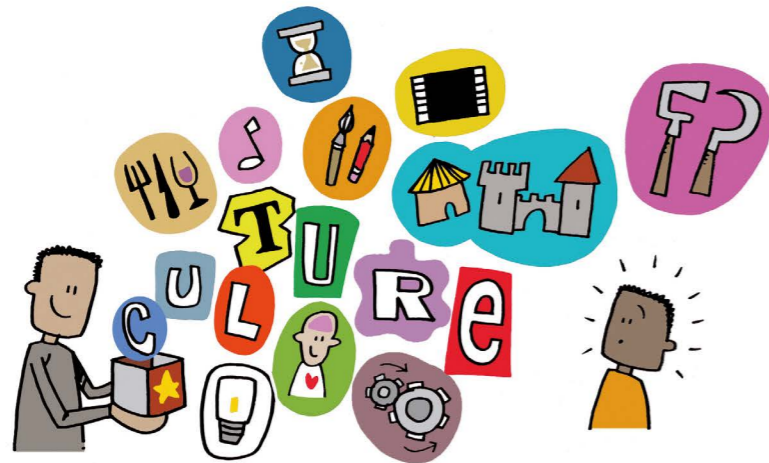
UNE INSTITUTION DE L'ONU

Institution spécialisée de l'ONU, l'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, créée en 1945 et entrée en vigueur en 1946.

Elle souhaite instaurer la paix par la coopération internationale, en promouvant une « *solidarité intellectuelle et morale de l'humanité*¹ » et, ce faisant, prévenir le déclenchement d'une autre guerre mondiale. L'UNESCO fut fondée en effet sur le principe que « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, [c'est] dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix*² ».



© OLIVIER SAMPSON POUR L'ABEPM



© OLIVIER SAMPSON POUR L'ABEPM

Pour réaliser ses objectifs, l'Organisation a mis en place de nombreux programmes en matière d'éducation (droit à l'éducation, alphabétisation...), de Sciences (biodiversité, technologies, développement durable...) et de Culture (musée, diversités des expressions culturelles, patrimoine et conflits armés, Patrimoine mondial, patrimoine culturel immatériel mémoire du monde, ...).

1 Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO
2 Idem

Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples

Article 1^{er}
de l'acte constitutif de l'UNESCO

SES VALEURS

Ces valeurs morales sont le socle des programmes mis en œuvre par l'UNESCO, quel qu'en soit le champ ou la thématique. La coopération et la solidarité internationales, le maintien de la paix, le respect de l'altérité et de la diversité culturelle, la tolérance, l'acceptation, la reconnaissance d'une seule humanité universelle mais plurielle dans son expression...sont parmi les valeurs fondamentales qui guident autant que possible les actions de l'Institution. Et les pays membres de l'UNESCO s'engagent à les respecter et à les promouvoir.

Ce sont également ces valeurs qui ont fondé la Convention du patrimoine mondial. En effet, celle-ci défend l'idée qu'il existe un patrimoine commun à tous et que ce patrimoine universel est l'un des supports possibles du dialogue interculturel entre les nations nécessaire au maintien de la paix.

LE LOGO DE L'UNESCO

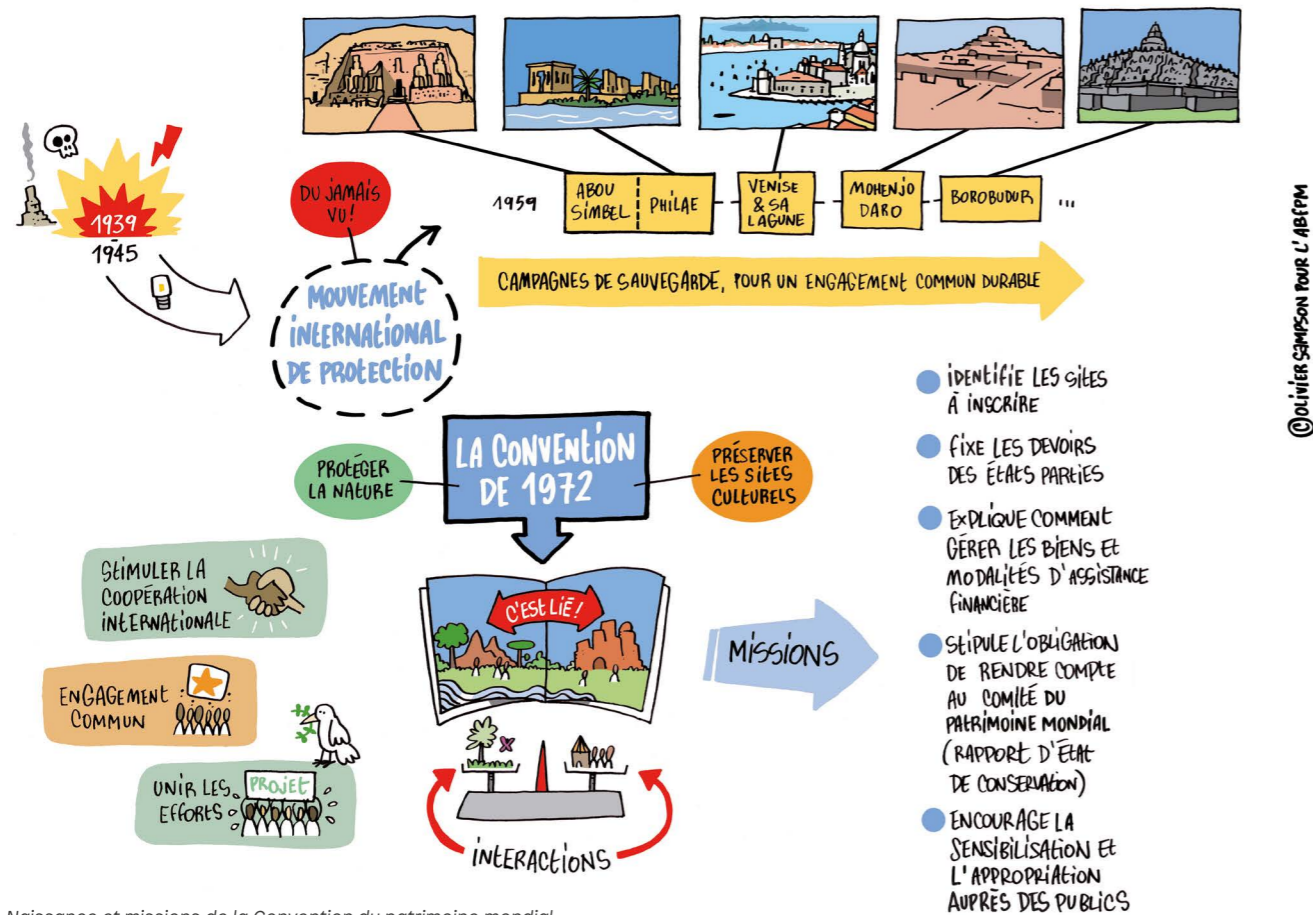


Il est inspiré du temple grec le Parthénon à Athènes dont les proportions harmonieuses symbolisent l'équilibre recherché entre les nations par l'Institution.



© OLIVIER SAMPSON POUR L'ABEPM

La Convention du patrimoine mondial



Naissance et missions de la Convention du patrimoine mondial

UN PEU D'HISTOIRE

En 1959, la décision de construire le barrage d'Assouan en Égypte menace de faire disparaître sous les eaux du Nil les monuments de Nubie dont les temples d'Abou Simbel. La communauté internationale prend alors conscience de la perte irréparable que cette disparition représenterait non seulement pour l'Égypte mais aussi pour l'humanité toute entière. L'idée d'un patrimoine commun – et la responsabilité commune de sa protection – vient de prendre corps. L'UNESCO lance alors une campagne internationale de sauvegarde à laquelle près de 50 pays vont contribuer. Ce succès a été suivi d'autres campagnes de sauvegarde, notamment pour sauver Venise (Italie).

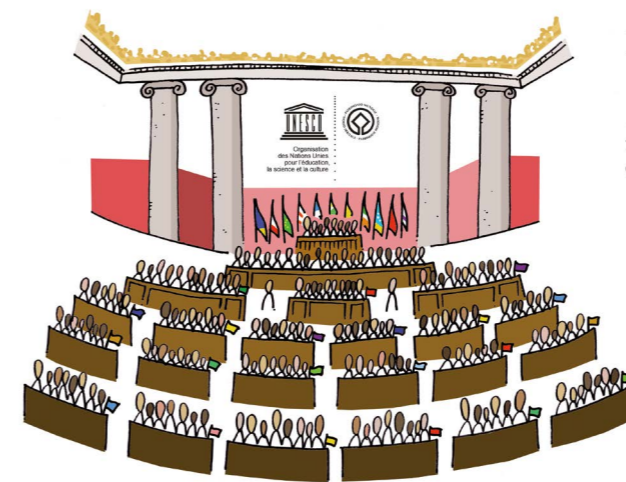
Au même moment, des voix se font entendre en faveur de la protection de la Nature. Ces mouvements conjoints font naître la conviction qu'il existe un patrimoine dépassant les frontières nationales et la communauté internationale se dote en novembre 1972 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial. Les premiers sites sont inscrits en 1978.

EMBLÈME DU PATRIMOINE MONDIAL

Combiné au logo de l'UNESCO, l'emblème du Patrimoine mondial rassemble à la fois les biens culturels et les biens naturels, le carré central étant une forme créée par l'homme tandis que le cercle représente la nature. L'emblème est rond comme le monde mais il symbolise aussi la protection.

LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

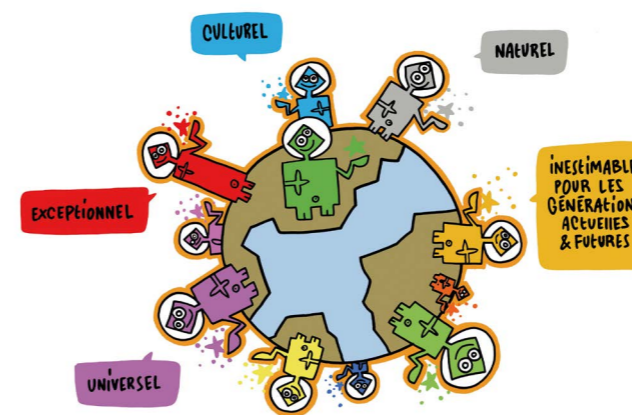
Le Comité du patrimoine mondial est composé de représentants de 21 États parties³ à la Convention élus par leur Assemblée générale, pour une durée de 6 ans. Il est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il se réunit une fois par an pendant une quinzaine de jours, période durant laquelle il décide, selon un protocole très encadré, si un site est accepté ou non pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.



© Olivier SAMPSON POUR L'ABEPM

LA LISTE

Chaque bien de la Liste est inscrit en raison d'une valeur patrimoniale tellement remarquable et symbolique qu'elle est reconnue par tous, sans distinction de culture, de langue, de religion ou de pays. Ces biens communs à tous les peuples du monde doivent être préservés et transmis aux générations futures.



© Olivier SAMPSON POUR L'ABEPM

³ Pays ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial.

ZOOM SUR

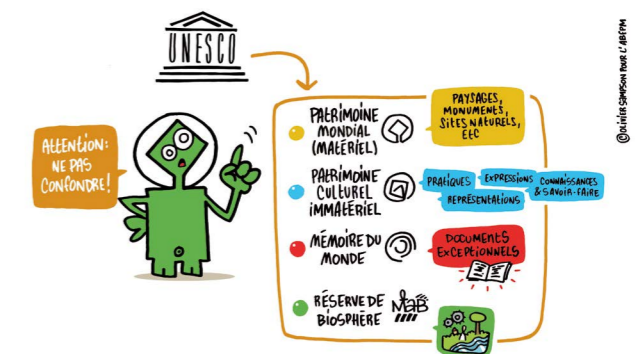
La Convention et Liste du patrimoine mondial en chiffres (juin 2022)

- 94 États parties
- 1157 biens dont 49 en France
- 900 biens culturels
- 218 biens naturels
- 39 biens mixtes

ZOOM SUR

Ne pas confondre

Le Patrimoine mondial est probablement le plus connu des programmes de l'UNESCO mais il n'est pas le seul et il existe quelquefois une confusion notamment entre la Liste du patrimoine mondial (Convention de 1972) et la Liste du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003). Cette dernière recense les éléments du patrimoine immatériel qui s'exprime par des traditions et expressions orales, des arts du spectacle (musique, danse, théâtre...), des pratiques sociales, rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, se transmettant de génération en génération.



© Olivier SAMPSON POUR L'ABEPM

LES ÉLÉMENTS D'UNE INSCRIPTION

Le processus d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est long et complexe. Au-delà des étapes institutionnelles et administratives nationales puis internationales que tout dossier de candidature doit franchir, sur le fond, celui-ci repose essentiellement sur une combinaison de concepts et d'éléments normés communs à l'ensemble des sites candidats : une valeur universelle exceptionnelle, un ou de(s) critères d'inscription, une analyse comparative, un système de gestion efficient.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (V.U.E.)

En s'affranchissant consciemment de toutes les nuances expertes, philosophiques et conceptuelles, voici une proposition de traduction simplifiée du concept de V.U.E.

Universalité : Chacun des sites de la Liste participe à une ou des facette(s) de l'histoire de l'Humanité et/ou de la Terre qui constitue(nt) un lien commun avec d'autres biens similaires dans le monde ou, a minima, dans une aire géoculturelle définie.

Exceptionnalité : Sous une bannière universelle commune, chacun des biens propose cependant une expression patrimoniale différente et particulière, sur un territoire, un site ou un lieu spécifiques, selon les pays et les cultures. Attention, un caractère unique n'est pas nécessairement synonyme de valeur universelle exceptionnelle.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Chaque inscription sur la Liste est demandée selon un ou plusieurs critères définis par la Convention du patrimoine mondial. Ces critères (culture et nature) sont au nombre de dix. Par exemple, le critère (ii) est consacré « *aux échanges d'influences considérables à une époque donnée* », le critère (iii) aux « *témoignages uniques d'une civilisation vivante ou disparue* » ou encore le critère (x) pour les « *habitats naturels majeurs pour la conservation de la diversité biologique* ».



© OLIVIER SIMPSON POUR L'ABEPM

UNE ANALYSE COMPARATIVE POUR UN POINT DE VUE INTERNATIONAL

« *Le but de la Convention n'est pas d'assurer la protection de tous les biens de grand intérêt, importance ou valeur, mais seulement d'une liste sélectionnée des plus exceptionnels d'entre eux du point de vue international. Il ne faut pas en conclure qu'un bien d'importance nationale et/ou régionale sera automatiquement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.* » §52 des Orientations.

L'analyse comparative à l'échelle du monde doit permettre d'évaluer les valeurs du bien candidat au regard d'autres biens comparables, déjà inscrits ou non, d'en déterminer le caractère universel (points communs avec d'autres) tout en montrant qu'il apporte une ou des caractéristiques différentes et complémentaires. Pour résumer, être candidat au Patrimoine mondial, c'est accepter de se décentrer et de « se mesurer » à d'autres sites semblables dans le monde.

UN SYSTÈME DE GESTION EFFICIENT

Toute inscription d'un bien sur la Liste est soumise à la mise en place et en œuvre d'un plan de gestion qui associe et articule de nombreuses démarches, dispositifs et programmes d'action relevant de : réglementation (lois) et planification garantes de la protection du Bien inscrit, valorisation et promotion du bien inscrit et du Patrimoine mondial, coordination des propriétaires et des gestionnaires.

ZOOM SUR

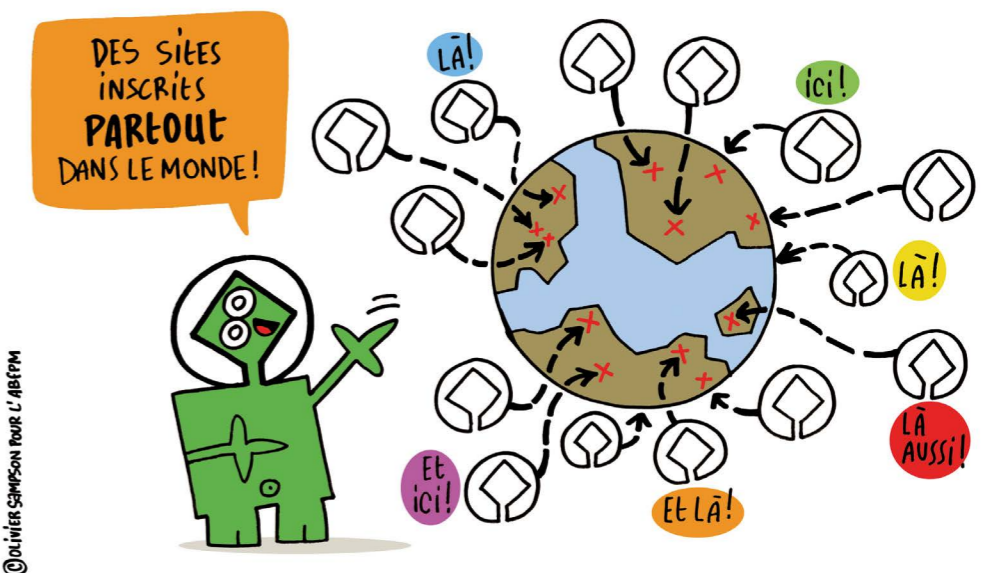
Quelques règles de formulation

L'inscription, on (s') y tient !

Les sites sont « inscrits » sur la Liste et non « classés ». Outre la confusion avec le « classement Monument Historique », la notion de classement implique une hiérarchisation, or l'obtention de l'inscription relève d'un examen et non d'un concours. Une fois inscrits sur la Liste, les sites ne sont ni hiérarchisés ni répartis par critères ou selon un ordre déterminé : ils y figurent sur un pied d'égalité, ensemble et parmi d'autres.

Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Au même titre que l'UNICEF ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'UNESCO est un organisme spécialisé de l'ONU. Et le Patrimoine mondial ne représente qu'une de ses activités. Les raccourcis de langage ou d'écriture de type « Patrimoine UNESCO » ou « inscrit à l'UNESCO » sont donc erronés.



© OLIVIER SIMPSON POUR L'ABEPM

2. Le Bassin minier, Patrimoine du monde



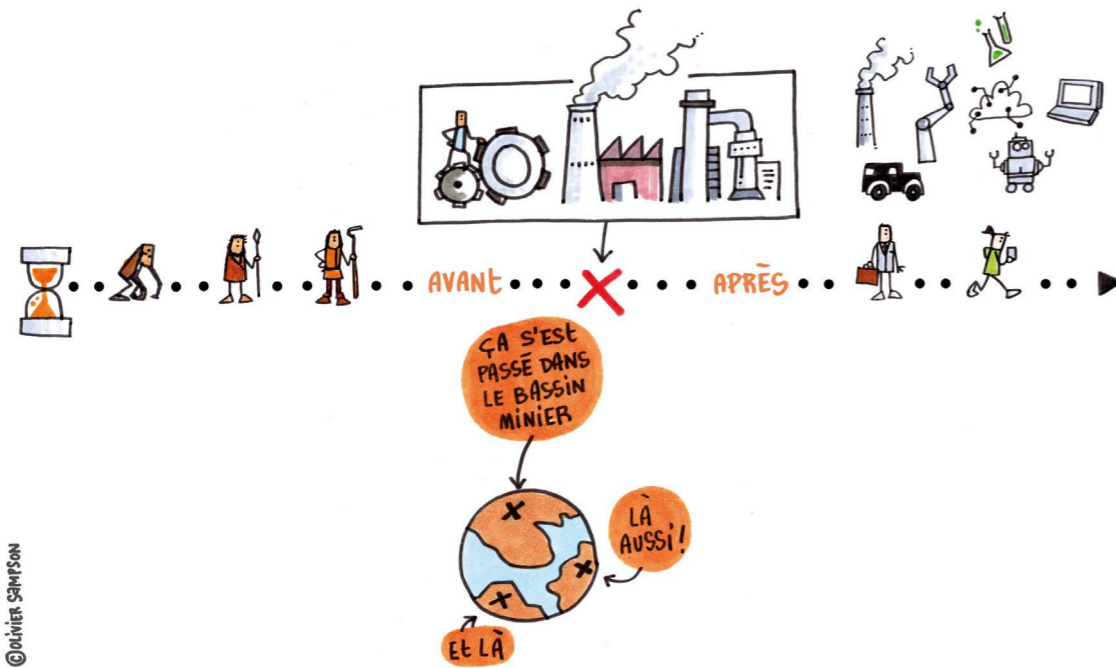
Action « L'Emblème » par les élèves de CM1 et de CM1/CM2 de l'école Beugnet-Evrard de Mazingarbe, Résidence-mission de Jean-Michel ANDRÉ, décembre 2015.
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Universel...

Au même titre que l'invention de l'écriture ou l'invention de l'ordinateur et d'internet, les révolutions industrielles et l'industrialisation ont changé la face du monde : il y a un « avant » et un « après ». Ces tournants dans l'histoire de l'Humanité sont à l'origine de profonds changements de société : nouveau système économique, avancées

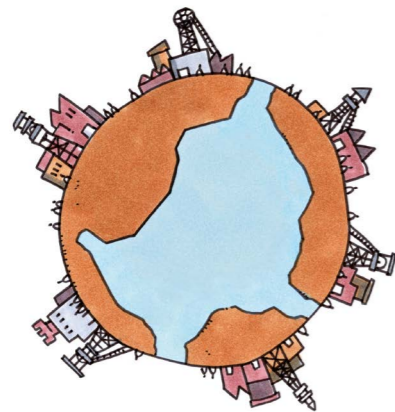
techniques et technologiques, nouveaux modes de travail et de vie... Si ces processus – dans lesquels le charbon est l'énergie majeure – ont pris des formes différentes selon les époques et les régions, ils constituent un dénominateur commun à de très nombreux pays dans le monde.

L'INDUSTRIALISATION, TOURNANT MAJEUR DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ.



© JACQUES SAMFSON

LA MINE, UNE ACTIVITÉ UNIVERSELLE



Et cette histoire universelle résonne profondément ailleurs dans le monde. Partout, l'Industrie et l'activité extractive ont créé de nouveaux paysages caractéristiques et, aux quatre coins du globe, se trouvent des mines, des chevalements et des mineurs.



Mineurs à l'abatage dans le Nord-Pas de Calais, vers 1900
© Centre Historique Minier Lewarde (ANMT)



Mineurs à l'abatage, années 1890, mines de Chikuho au Japon.
Coll. Sakubei Yamamoto.
© Registre Mémoire du Monde de l'UNESCO

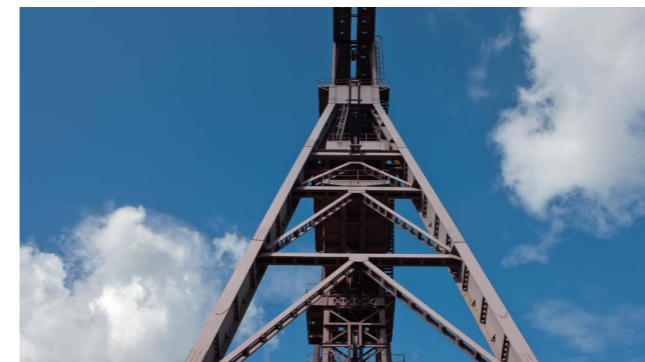
© JACQUES SAMFSON

...et exceptionnel !

Si l'histoire du Bassin minier est universelle, son patrimoine et ses paysages sont exceptionnels. Parmi les bassins et monuments industriels dans le monde, le Bassin minier se distingue par la présence à grande échelle d'une mono-industrie extractive, une représentation exceptionnelle et dense de toutes les facettes et de toutes les époques de l'industrie charbonnière, tant techniques que sociales (fosses d'extraction, terrils, chemins de fer, cités ouvrières), et une conservation remarquable de ses paysages. Lieu symbolique de la condition ouvrière, il est aussi l'un des lieux emblématiques de la construction européenne CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier).



Paysage minier à Valenciennes, chevalement de la fosse Dutemple
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



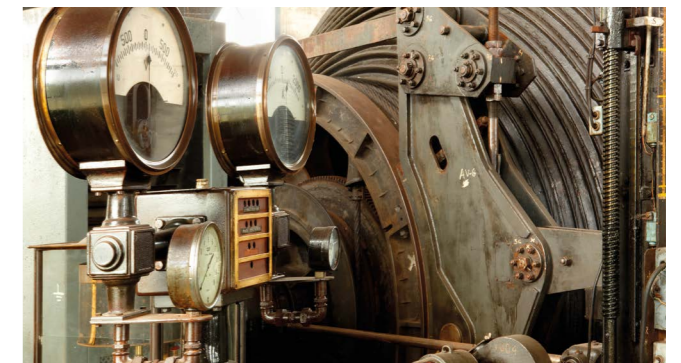
Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Terril n°49 à Harnes © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Cité de la Clochette à Douai © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Détail des machines de la fosse 9-9bis à Oignies
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Les critères d'inscription⁴

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains, de la conception de l'habitat ouvrier et de l'urbanisme, ainsi que des migrations humaines internationales qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe.



Construite à partir de 1904, la cité-jardin Bruno ancienne à Dourges témoigne de l'influence des cités-jardins anglaises dans le Bassin minier © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

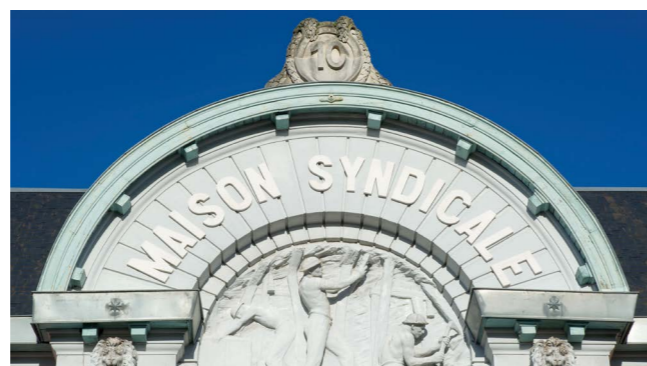
Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux XIXe et XXe siècles, par les grandes compagnies industrielles et leurs masses ouvrières. Il s'agit d'un espace structuré par un urbanisme, des constructions industrielles spécifiques et les reliquats physiques de cette exploitation (terrils, affaissements).



Cité n°2 à Bully-les-Mines © Samuel Dhote - Mission Bassin Minier

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. » (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères)⁵

Les événements sociaux, techniques et culturels associés à l'histoire du Bassin minier eurent une portée internationale. Ils illustrent de manière unique et exceptionnelle la dangerosité du travail de la mine et l'histoire de ses grandes catastrophes (Courrières). Ils témoignent de l'évolution des conditions sociales et techniques de l'exploitation des houillères. Ils représentent un lieu symbolique majeur de la condition ouvrière et de ses solidarités, des années 1850 à 1990. Ils témoignent de la diffusion des idéaux du syndicalisme ouvrier et du socialisme.



Tympan de la maison syndicale des mineurs à Lens © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

⁴ Rapport ICOMOS 2012
⁵ Pour le dossier du Bassin minier, le critère (vi) a toujours été adossé à des éléments tangibles comme l'exigent les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et toujours argumenté dans une dimension événementielle au sens historique du terme et commémorative, à forte portée symbolique. Le critère (vi) ne peut ainsi être utilisé seul comme argument pour justifier l'inscription du Bassin minier.

L'histoire des mineurs vaut celle des rois !

Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial racontent toutes les facettes de l'histoire de l'Humanité, celle des pharaons et des empereurs comme celle des mineurs. Ainsi entré dans la cour des grandes icônes patrimoniales mondiales, le Bassin minier côtoie désormais les Pyramides de Gizeh (Egypte), la Statue de la Liberté (Etats-Unis d'Amérique), l'Acropole d'Athènes (Grèce) ou encore la Grande Barrière de Corail (Australie) et bien d'autres encore...

Le patrimoine et les paysages du Bassin minier témoignent avec force de l'histoire industrielle et ouvrière, de cette empreinte humaine. S'ils ne sont pas préservés, qu'est-ce qui témoignera de cette grande histoire dans 50, 100 ans et même... dans 40 siècles comme pour les Pyramides d'Egypte ?



© OLIVIER SAMPSON



Les terrils jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



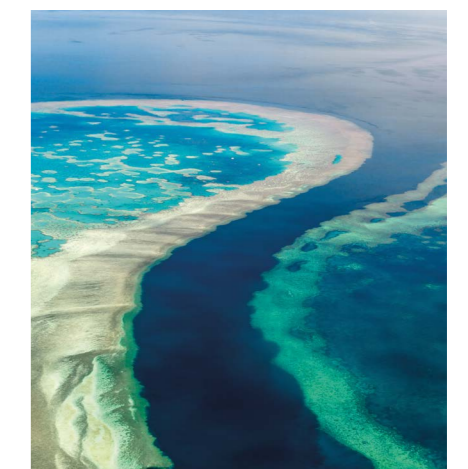
Pyramides de Guizeh © Fotolia-hecke71



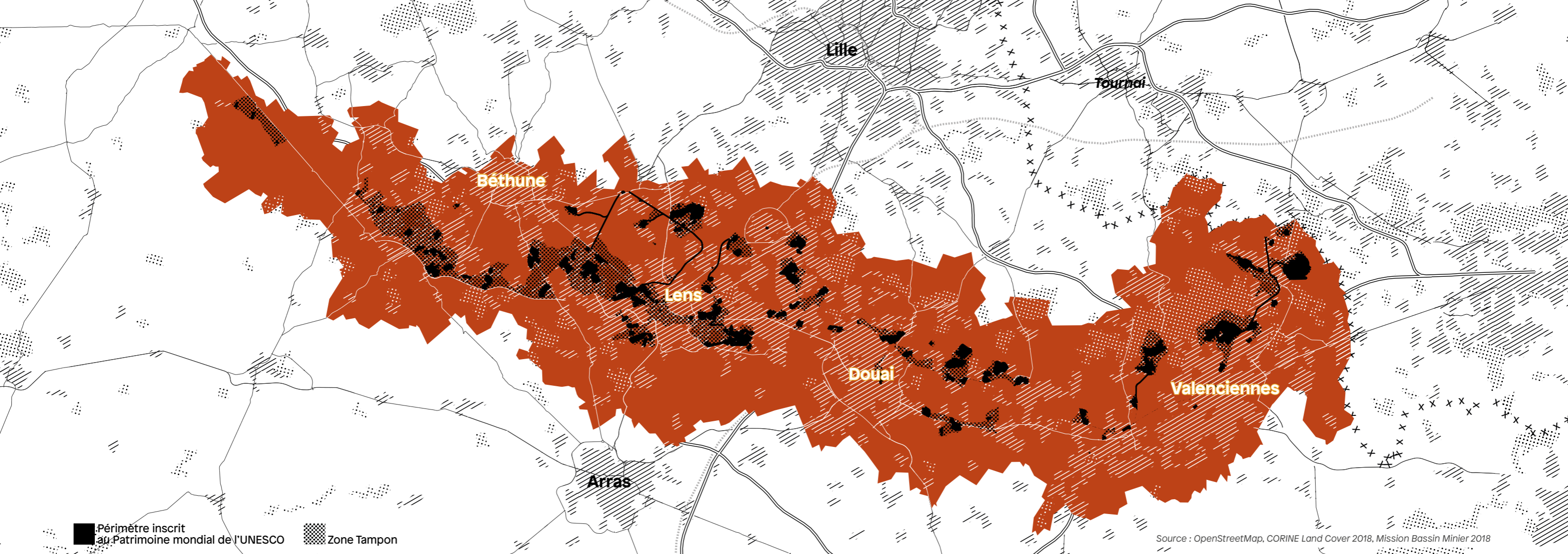
Statue de la Liberté © Tiana Havert



Acropole d'Athènes © matias planas - Shutterstock



Grande Barrière de Corail © superjoseph - Shutterstock



Le périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial

Toute candidature exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à inscription. Cet exercice a imposé un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, permettant d'argumenter et de démontrer la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. Mais cette nécessité ne préjuge en rien de la valeur du Bassin dans sa globalité. L'intérêt d'une inscription au Patrimoine mondial réside aussi dans le rayonnement de cette prestigieuse reconnaissance sur l'ensemble des communes concernées par l'histoire minière.

LE BIEN INSCRIT

Les nombreux inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser aujourd'hui plus de 1 200 éléments de patrimoine minier sur l'ensemble du territoire.

Ces travaux d'inventaires et d'analyses paysagères ont été croisés avec d'autres approches, notamment historiques : immigration, sécurité, conflits mondiaux, évolution des techniques d'exploitation, histoire des compagnies minières et des groupes nationalisés, histoire de l'habitat ouvrier en Europe, histoire syndicale et culture minière...

Dans le cadre de la constitution de la proposition d'inscription et compte-tenu des normes imposées, un certain nombre de ces éléments a été hiérarchisé et sélectionné, dans un souci de représentativité et selon de multiples critères de valeur : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion...

Au final, 25% de la totalité du patrimoine minier a été retenu, soit 353 éléments pour 4000 hectares de paysage. Le périmètre du Bien proposé à inscription est ainsi composé d'éléments et d'ensembles d'éléments bâtis et paysagers, porteurs de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. La lecture d'ensemble offre une interprétation complète du Bassin en tant que paysage culturel.

LA ZONE-TAMPON

Outre le périmètre proposé à inscription, une zone-tampon a été également délimitée conformément aux exigences du Centre du patrimoine mondial. Elle englobe des objets et des ensembles issus de l'héritage minier qui, sans répondre aux exigences de la valeur exceptionnelle universelle, participent à l'interprétation historique et paysagère du

Bassin. Elle renforce donc la cohérence paysagère, permet de préserver des cônes visuels sur le Bien et comprend également les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire (portes d'entrée, cheminements intérieurs, points de vue exceptionnels). L'ensemble du périmètre proposé à inscription et de la zone tampon réunit au total 125 communes.

LE PÉRIMÈTRE BASSIN MINIER EN CHIFFRES

Concernant 89 communes, le périmètre inscrit inclut entre autres 17 fosses ou vestiges significatifs, 21 chevalements, 51 terrils, 54 kilomètres de cavaliers, 3 gares, 124 cités, 38 écoles et groupes scolaires, 26 édifices religieux, 22 équipements de santé, 7 équipements collectifs divers, 3 « Grands Bureaux » de compagnies ...

UN POUR TOUS... TOUS POUR UN SEUL ET MÊME BIEN !

Le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial inclut 353 éléments et 4000 hectares de paysage. C'est cet ensemble global et solidaire qui a permis d'obtenir l'inscription du Bassin minier sur la Liste. Ainsi, ce ne sont pas le terril X, la fosse Y ou la cité Z qui sont inscrits au Patrimoine mondial mais le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais comme un seul et même bien. De même pour les communes concernées par la périmètre : ce n'est pas la ville A qui est inscrite au Patrimoine mondial.

PRÈS DE TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE

ÉLÉMENTS GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'étendent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux États-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde. Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest.

Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètres de large ; 1,2 kilomètre de profondeur.



Les gisements charbonniers du Nord-Ouest européen, carte des années 1950 © Centre Historique Minier Lewarde

LES GRANDES DATES

- 1720 :** Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du nord.
- 1842 :** Découverte du charbon à Oignies.
- 1906 :** Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.
- 1913 :** Le Bassin du Nord-Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (28 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.
- 1914-1918 :** Première Guerre mondiale : 103 fossés détruits (sur environ 150), 1 900 kilomètres de galeries inutilisables.
- 1930 :** Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).
- 1939-1945 :** Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes.
- 1946 :** Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC). Institution du « Statut du mineur ».

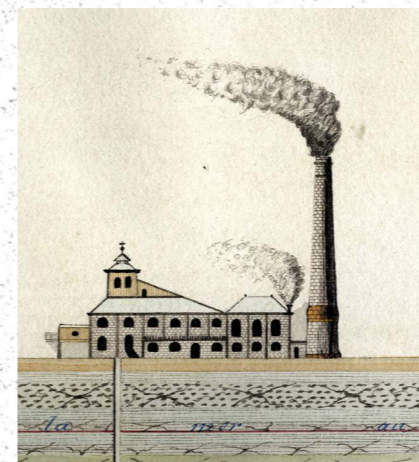
- 1947 :** 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier
- 1956 :** Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.
- 1968 :** « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.
- 1971 :** Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs.
- 1974 :** Catastrophe de Liévin : 42 morts.
- 1981 :** Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.
- 1990 :** La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

18 Compagnies minières (en 1939⁵) et 8 groupes d'exploitation nationaux
600 puits forcés
100 000 kilomètres de galeries
2 milliards de tonnes de charbon extraites

⁵ Selon les époques de référence choisies, il existe plus ou moins de compagnies.



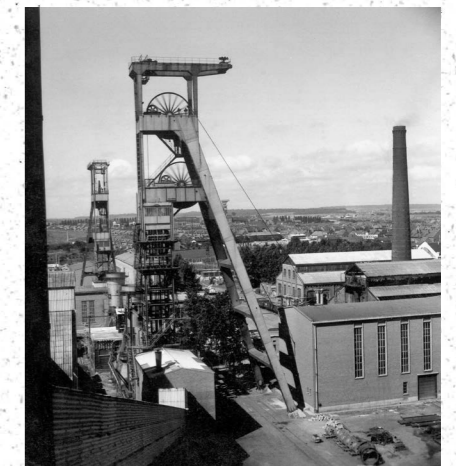
Carte des concessions du Bassin minier du Nord-Pas de Calais au début du 20e siècle. © Centre Historique Minier Lewarde



Fosse Saint-Mathieu à Douchy-les-Mines en 1885 © Centre Historique Minier Lewarde



Assiette au beurre, 24 mars 1906 © Centre Historique Minier Lewarde



Affiche de la Bataille du charbon (1944-1947). © Centre Historique Minier Lewarde



La fosse n°6 du Groupe de Bruay à Haillincourt dans les années 1960 © Centre Historique Minier Lewarde



Mensuel Relais des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais en décembre 1971 © Centre Historique Minier Lewarde



La dernière berline remontée le 21 décembre 1990, aujourd'hui conservée à la Mine Image de Oignies © SRMP-2009



3. Un Paysage culturel précieux



Vue sur la chaînes de terrils depuis le terril n°14 à Auchel et Marles-les-Mines © DREAL HdF 2020 - Jean-Michel ANDRÉ

Le Bassin minier comme Paysage culturel évolutif vivant

Catégorie d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, le Paysage culturel est un ouvrage combiné de l'homme et de la nature et dépasse l'échelle du monument ou du site. Il permet de présenter un territoire dans lequel l'homme a tiré parti de potentialités naturellement offertes et de montrer comment cette activité humaine est à la source de nouveaux paysages spécifiques.

Ainsi, le Bassin minier constitue un exemple exceptionnel de territoire transformé par l'industrie minière sur près de trois siècles. Selon des phases successives, la présence d'une ressource naturelle, le charbon, et son exploitation économique ont profondément modifié les caractères physiques originels du territoire. Tous

les éléments nécessaires à l'activité charbonnière sont venus s'imposer dans un paysage historiquement rural et agricole et ont composé un nouveau paysage complètement original : un paysage industriel.

Le Bassin minier est un système vivant qui poursuit son évolution. Cadre de vie, il ne s'agit pas de le figer et de le mettre sous cloche. A travers une valorisation patrimoniale, il s'agit de considérer ses héritages historiques comme une richesse et une singularité à promouvoir tout en leur donnant un rôle actif. L'exploitation minière fut à la source du développement économique, urbain et social du territoire. L'attention renouvelée pour le patrimoine et l'histoire minière poursuit ce développement.

POINT SUR

Paysage culturel

Ouvrage combiné de l'homme et de la nature

Évolutif

Paysage qui s'est constitué selon des phases historiques successives

Vivant

Habité

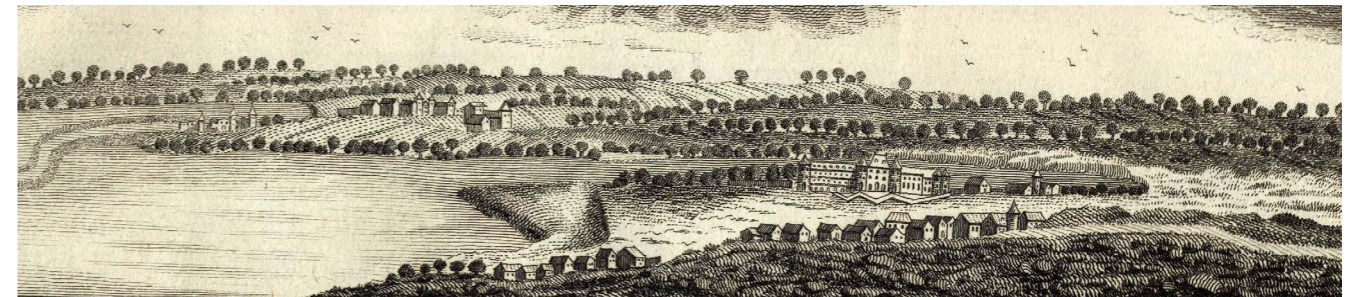
ATTENTION

Ce n'est pas le terme « évolutif » qui induit le rôle toujours actif du Bassin minier et ses dynamiques à l'œuvre mais le terme « vivant ». En effet, il existe des Paysages culturels évolutifs dits fossiles ou reliques.

Le système minier à la source de nouveaux paysages

La logique industrielle « fosse-terril-cité » s'est imposée comme unique schéma de développement du Bassin minier. Les carreaux de fosse se sont multipliés, reliés entre eux par les cavaliers (chemins de fer) permettant le transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : gares ferroviaires et gares d'eau. Aux abords immédiats des carreaux ont été édifiés les terrils, toujours plus hauts, et les cités ouvrières, toujours plus nombreuses. Ce système minier s'est déployé en surface sur tout le territoire, d'est en ouest, en suivant l'orientation du gisement en sous-sol, transformant ainsi profondément les paysages antérieurs.

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des forêts et des prairies humides ainsi que de vastes secteurs ruraux et agricoles. C'est sur cette strate que se développe à une vitesse fulgurante un nouveau paysage totalement différent lié à l'exploitation charbonnière, exploitation qui n'a cependant pas totalement absorbé les paysages précédents, notamment en raison d'un développement mono-industriel. Dans cette « toile de fond » se détachent aujourd'hui de manière spectaculaire terrils, chevalements, cités minières...



Paysage du Hainaut français au 18e siècle © Centre historique minier Lewarde



Étroite cohabitation entre tissu rural et tissu minier depuis le terril n°101 à Rouvroy et Hénin-Beaumont © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

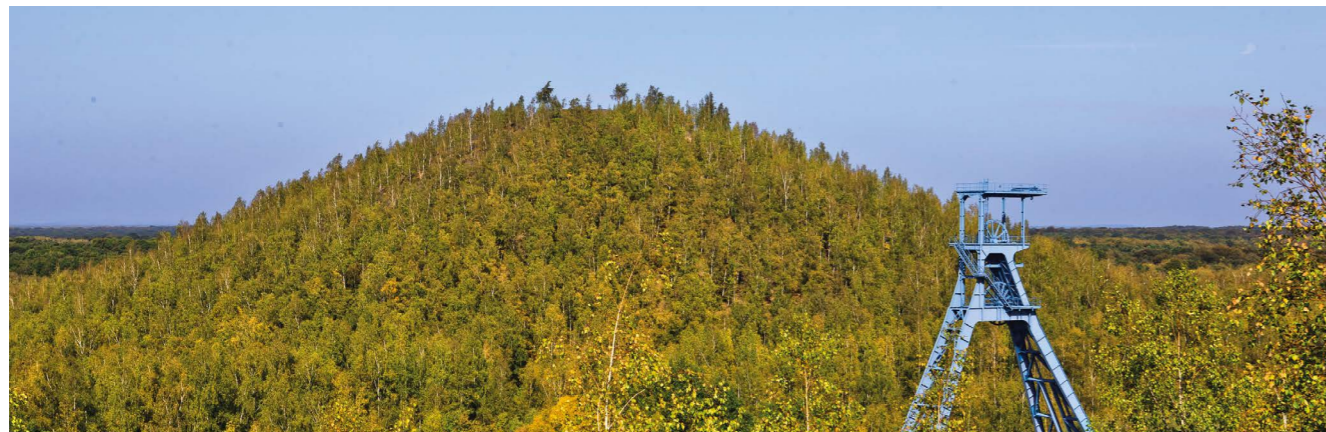
Des paysages contrastés

L'empreinte minière a pris des formes différentes en fonction du socle topographique et des spécificités naturelles, agricoles ou urbaines. Le caractère minier s'affirme plus ou moins au sein des paysages et la traversée du Bassin minier, d'est en ouest ou du nord au sud, propose autant d'ambiances différentes.

Il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



Site minier de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut. L'industrie minière est venue s'installer dans un secteur marqué par une très forte présence de l'eau et a notamment donné naissance aux étangs d'affaissement © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Site minier de Sabatier à Raismes. En lisière de la forêt de Raismes-Wallers-Saint-Amand, les terrils boisés semblent « naturels » bien que façonnés par l'activité minière. En contraste, le chevalement vient rappeler l'ancienne présence d'un véritable complexe minier © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Terril Sainte-Henriette (87) à Hénin-Beaumont. Au coeur de très nombreuses infrastructures de transport, le terril constitue une véritable « balise » pour les habitants du Nord et du Pas-de-Calais © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Cœur urbain du bassin lensois depuis le mémorial canadien de Vimy. Paysage presque exclusivement urbain, il est en grande partie composé de l'association de nombreux terrils, de fosses, de chevalements et de cités minières © Mission Bassin Minier



Terril de Pinchonvalles à Avion. Au sud de Lens et de Liévin, le paysage est dominé par l'activité agricole. Dans ce paysage de champs ouverts, les terrils émergent sans transition © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Terrils jumeaux de la fosse N°6 d'Haillicourt à Maisnil-les-Ruitz et Ruitz. A l'approche de Bruay-La-Buissière, les plaines cultivées servent d'écrins aux terrils parmi les plus monumentaux du Bassin minier © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Terril 244 à Enquin-Lez-Guinegatte. Situé à l'extrémité du gisement, le terril, entouré d'espaces agricoles, marque l'entrée ouest du Bassin minier © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



4. Une diversité patrimoniale exceptionnelle

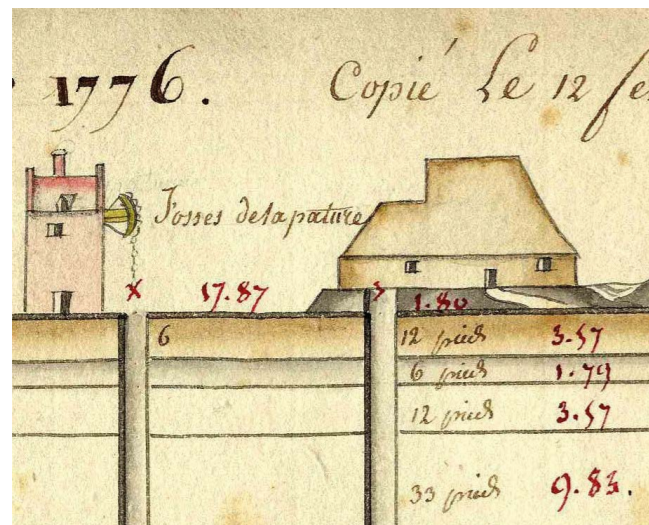
Les fosses d'extraction

Ce patrimoine technique a particulièrement souffert des destructions consécutives à l'arrêt de l'exploitation et les ensembles homogènes ne subsistent que sur un petit nombre de sites. Néanmoins, le patrimoine subsistant permet de retracer 140 ans d'évolution des techniques d'extraction et de l'architecture industrielle de manière exceptionnelle.

Il reste très peu de traces des premiers temps de l'exploitation, au 18^e siècle. En bois et en torchis, les bâtiments n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Il faut cependant retenir de cette période que c'est à Fresnes-sur-Escaut que fut introduite en 1732, pour la première

fois en France, une machine à vapeur, dite machine à feu ou pompe à feu, pour le pompage des eaux souterraines. C'est le passage progressif d'une force motrice à l'autre : de l'énergie musculaire à celle de la vapeur.

Au début du 19^e siècle, la Compagnie des Mines d'Anzin introduit les machines à vapeur, devenues plus puissantes, pour l'extraction. De ce premier tiers du 19^e siècle, il reste aujourd'hui trois témoignages uniques : la fosse de la Sentinelle (1824) à La Sentinelle près de Valenciennes, la fosse Mathilde (1831) à Denain et la pompe à feu de la Fosse du Sarteau (1826) à Fresnes-sur-Escaut.



Exemple de fosse du 18^e siècle, fosse de la Pâture de la Compagnie des Mines d'Anzin à Fresnes-sur-Escaut en 1776 © Centre Historique Minier Lewarde



La fosse de la Sentinelle, transformée en église par la Compagnie des mines d'Anzin en 1854 © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La fosse Mathilde à Denain, modifiée en 1854 puis transformée en logements par la Compagnie des mines d'Anzin en 1963 © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La pompe à feu de la fosse du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut © JPMattern - Centre historique minier Lewarde



La fosse d'Arenberg à Wallers, partie ancienne © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Dans les années 1850-1860, les carreaux de fosses, briques maçonneries et bois, changent d'échelle. L'utilisation de machines à vapeur très puissantes et l'adoption de la cage d'extraction et du rail au fond modifient considérablement les modes d'exploitation. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de cette période. Vers les années 1880, l'acier fait irruption dans les modes constructifs des fosses, notamment pour les charpentes et les chevalements. Les bâtiments prennent encore davantage d'ampleur et de volume. La fosse n°1 bis (1886) à Noeux-les-Mines ou encore la fosse d'Arenberg, partie ancienne, (1902) à Wallers offrent des exemples remarquables de cette évolution.



La fosse n°1 bis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux à Noeux-les-Mines. © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Les décennies qui suivent sont marquées par l'arrivée de l'air comprimé dans les travaux du fond et l'utilisation de l'électricité comme force motrice. Mais également par la Première Guerre mondiale. Les destructions seront un facteur déterminant pour l'évolution de l'architecture industrielle dans le Bassin. Si la configuration des fosses reconstruites ne change pas beaucoup, la reconstruction introduit l'emploi d'un nouveau matériau : le béton armé. De l'entre-deux-guerres, nous sommes parvenues de manière quasi complète les fosses n°11, partie ancienne, (1924) à Loos-en-Gohelle, Delloye (1931) à Lewarde et n°9-9bis (1934) à Oignies. Appartenant à des compagnies différentes, chacune de ces fosses possède une identité architecturale bien distincte.



La fosse n°11 à Loos-en-Gohelle © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La fosse Delloye, Centre Historique Minier, à Lewarde
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La fosse n°9-9bis à Oignies
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

La Nationalisation des Charbonnages en 1946 est à l'origine de nouvelles options industrielles. Le processus de concentration (plusieurs fosses concentrées sur un seul siège) donne naissance à de gigantesques complexes. Le puits n°3 de la fosse d'Arenberg (1961) à Wallers ou

encore la tour de concentration du puits n°19 (1960) à Loos-en-Gohelle constituent des témoignages spectaculaires, à la fois sur le changement de statut de l'exploitation (nouvelle architecture) mais aussi sur les dernières des techniques minières appliquées dans le Bassin.



Le puits moderne n°3 de la fosse d'Arenberg à Wallers
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La tour de concentration du puits n°19 de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Salle des Bains-douches de la fosse n°7 à Barlin (années 1950) © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

LE TRAVAIL À LA FOSSE

Les fosses, les machines et les outils de travail offrent un témoignage exceptionnel sur le « travail à la fosse » qui a véritablement forgé une communauté singulière sur près de trois siècles. A l'image de nombreux bassins miniers en Europe et dans le monde, ce travail a été le pivot du territoire et a constitué une véritable valeur référentielle. Au fond, les conditions de travail sont extrêmes et pénibles et de l'obligation de travailler ensemble est née une cohésion de groupe. La nature du travail a créé une identité collective, le travail au fond étant une entreprise collective : de l'exécution correcte du travail individuel dépendait la sécurité de l'équipe.



Mineurs à l'abattage dans les années 1970
© Centre historique minier Lewarde

En mars 1906, la Catastrophe des mines de Courrières provoque un vaste mouvement de solidarité et d'entraide dans le Bassin minier et en Europe. Et cette solidarité spontanée témoigne de l'universalité de cette histoire : par-delà les frontières, les travailleurs de la mine sont résolument liés par une histoire et un métier communs. Le « travail à la fosse » est profondément enraciné dans le territoire comme en témoignent les nombreuses stèles commémoratives en l'honneur de la corporation minière qui parsèment le Bassin minier. Eléments à part entière du patrimoine, ces « lieux de mémoire » rappellent au quotidien l'histoire humaine liée à l'exploitation minière dans un territoire au service d'une industrie et d'un pays.



Trièuses à Lens dans les années 1920
© Centre historique minier Lewarde



Monument en hommage à la corporation minière, jardins des Grands Bureaux de la Société des mines de Lens © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Les chevalements

21 chevalements ont survécu à l'arrêt de l'exploitation. Certains sont encore intégrés à leur bâti. Les autres, désolidarisés de leurs bâtiments, ont été conservés pour leur valeur symbolique et viennent rappeler l'emplacement d'anciens sites miniers aujourd'hui disparus. Cette série de chevalements exprime, à travers leurs modes constructifs et leurs styles, les diverses étapes historiques du Bassin minier.

De structure élancée et aérée, les chevalements métalliques dits « à poutrelles à treillis », datent de l'époque des compagnies minières. Afin de se différencier de leurs rivales, ces compagnies ont souhaité donner une allure unique à leurs chevalements, notamment par l'utilisation d'accessoires ornementaux : paratonnerres, festons, plaques portant les noms des puits ou de la compagnie, forme et inclinaison des toitures...



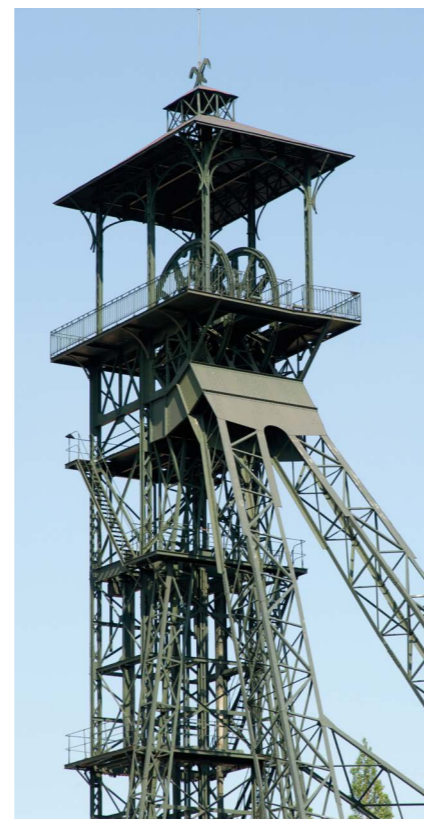
Les trois chevalements de la fosse d'Arenberg à Wallers © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement du n°1 bis de la Société Houillère de Liévin à Liévin © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France.



Chevalement du n°3bis de la Société des Mines de Lens à Liévin © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement du n°11 de la Société des Mines de Lens à Loos-en-Gohelle © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Chevalement du Vieux-Deux à Marles-les-Mines © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalements de la fosse Delloye à Lewarde © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de la fosse n°5 à Billy-Berclau © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de la fosse n°8 à Evin-Malmaison © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalements de la fosse n°9-9bis à Oignies © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

La période de reconstruction suivant la Première Guerre mondiale a été l'occasion pour certaines compagnies d'appliquer de nouvelles techniques pour l'édification des chevalements. Permettant une édification rapide et solide, les chevalements sont ainsi reconstruits en béton armé.



Chevalement de la fosse n°2 à Anhiers
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de fosse n°13 bis à Bénifontaine
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de la fosse Dutemple à Valenciennes
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de la fosse n°6 à Haisnes-lez-La Bassée
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Les chevalements hérités de la Nationalisation, dits « à poutrelles à âme pleine », sont également parfaitement identifiables. Privé de toute ornementation superflue, leur style est dépouillé et rectiligne. Leur grande hauteur,

dépassant en général les 50 mètres, leur confère un impact monumental considérable. Quant à la tour de concentration, elle est l'ultime aboutissement des techniques d'extraction, enveloppant à elle seule toute la machinerie.



Chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de fosse Sabatier à Raismes
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Chevalement de la fosse Ledoux à Vieux-Condé
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Tour de concentration du puits n°19 à Loos-en-Gohelle
© Région Hauts-de-France

Les terrils

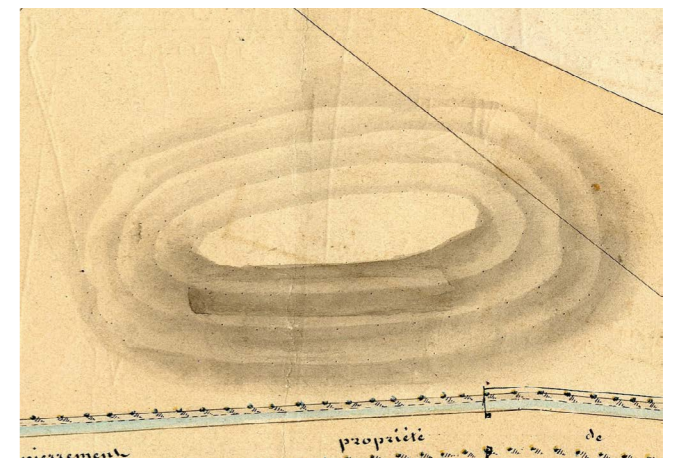


Les terrils 84 et 101 à Hénin-Beaumont et Rouvroy
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Les terrils témoignent de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes, au fond comme au jour, et sont les seules traces visibles de la ressource arrachée en sous-sol. Telle une chaîne montagneuse, les terrils ont créé de nouvelles lignes d'horizon dans la région. Le Bassin minier a compté jusqu'à 350 dépôts de schistes officiellement recensés : il en reste actuellement environ 200.

Au 18^e siècle et dans la première moitié du 19^e siècle, les « stériles » sont soigneusement laissées dans les galeries. Les premiers terrils apparaissent dans les années 1850, en raison de nouveaux moyens techniques (machine à vapeur). Les matériaux étaient alors déposés à proximité de la fosse d'abord au moyen de paniers, puis par un système de rails et de wagonnets tractés par le cheval. De ces premiers terrils plats, il ne reste que des traces tenues.

De la fin du 19^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les techniques de mise à terril évoluent parallèlement aux techniques d'extraction. La contenance grandissante des berlines accroît considérablement le volume des stériles



Un terril près de la fosse Mathilde à Denain, vers 1850-1960
© Centre historique minier Lewarde

à stocker. Apparaissent les premiers terrils de forme conique. Leur édification, mécanisée, se fait par rampes ou par téléphériques.



Fosse n°6 et son terril à Marles-les-Mines vers 1900
© Centre historique minier Lewarde



Terril de la Bleuse Borne à Anzin, parmi les plus anciens du Bassin minier
© JRMattern - Centre historique minier Lewarde

Dans le contexte de la Nationalisation et des efforts de modernisation apparaissent les grands terrils modernes parmi les plus monumentaux. Ils sont de deux formes : coniques et à plateaux. Les terrils coniques sont toujours édifiés par rampes mais selon des systèmes plus perfectionnés, par skips ou encore par couloirs métalliques mobiles.

Terrils de zones humides, les terrils à plateaux ont généralement été édifiés sur des terrains trop meubles pour en supporter la charge. Ces terrils, de dimension impressionnante et tout en longueur, sont construits par convoyeur à bandes (tapis roulant) ou par wagons-bennes.



L'un des terrils jumeaux de la fosse n°6 à Maisnil-lès-Ruitz et Ruitz © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Terril n°157 à Haveluy © 2020 - DREAL HdF - L.Desbois



Le terril 110 à Oignies © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Le terril 98 à Estevelles © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Le terril n°87 à Dourges © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Les terrils jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Terril n°205 à Hénin-Beaumont © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Terrils n°58 et n°58a à Grenay et Mazingarbe © 2020 - DREAL HdF - Jean-Michel ANDRÉ



Terril n°75 à Avion, dit de Pinchonvalles © 2020 - DREAL HdF - Jean-Michel ANDRÉ

ZOOM SUR

Les terrils accueillent souvent une végétation pionnière et spontanée et sont de véritables écosystèmes. La chaleur et la composition du terril sont autant de facteurs propices au développement d'espèces animales ou végétales, souvent inconnues de la région. Les terrils constituent des refuges exceptionnels pour la flore et la faune sauvages, parfois amenées par le vent, les trains et les hommes, venant de la Méditerranée ou des montagnes : lézards, papillons, criquets, orchidées...

Des débuts de l'exploitation charbonnière à nos jours, la perception des terrils a beaucoup évolué. Pendant longtemps considérés comme des décharges sans intérêt, les terrils font l'objet d'un premier inventaire dans les années 1970, en prenant en compte leur valeur marchande (récupération des sous-produits comme le schiste).

Aujourd'hui, une très grande majorité d'entre eux a pour vocation de demeurer durablement dans le paysage. Ils sont distingués en fonction de leurs formes, de leur histoire et de leurs caractéristiques, d'une industrie et d'un pays.



Le terril monumental est un terril dont la surface et le volume suscitent un sentiment de gigantisme. Le terril n°14 à Auchel © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Le terril signal est un terril dont l'impact visuel peut se mesurer à plus de 15km. Le terril n°93 à Harnes © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Le terril nature revêt un aspect d'espace naturel avec boisements, strates herbacées ou buissonnantes, apparus spontanément ou plantés. Le terril n°175 à Raismes © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Le terril mémoire est lié à un événement historique. Le terril Renard à Denain, issu de la fosse Renard qu'Emile Zola a visitée pour Germinal © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

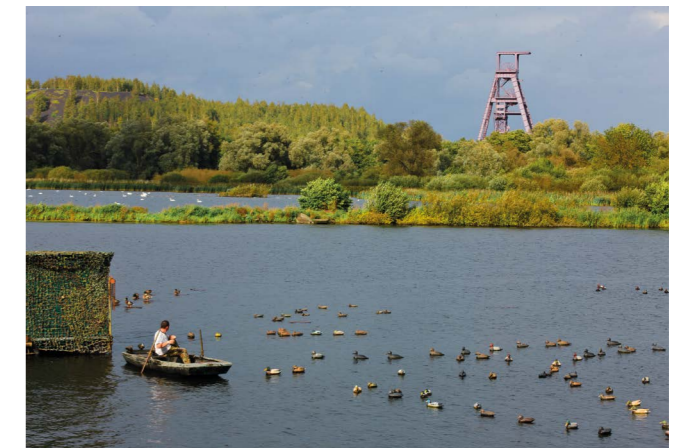
Les étangs d'affaissement

L'exploitation minière a profondément modifié l'hydrographie du Bassin minier et a introduit un nouvel élément structurant dans le paysage : l'étang d'affaissement. Dans le premier cas, notamment dans les zones à l'origine marécageuses, le sol est fragilisé par les galeries d'exploitation en sous-sol et s'affaisse progressivement. Les eaux du fond, cessant d'être pompées à l'arrêt de l'exploitation, remontent à la surface et finissent par donner naissance à une étendue d'eau.

Autre cas de figure, l'étang naît de l'enfoncement progressif d'un terril provoquant la remontée de la nappe phréatique. La plupart des étangs d'affaissement ont été aménagés et sont aujourd'hui des bases de loisirs très appréciées.



L'étang des Argales à Rieulay © 2020 - DREAL HdF - L.Desbois



L'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



L'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Les cavaliers et les gares

Dans les années 1820-1830, l'association de deux inventions, le rail d'acier et la locomotive à vapeur, fait naître le chemin de fer, permettant aux marchandises de circuler plus rapidement et à coûts réduits. En 1838, la Compagnie des mines d'Anzin débute les travaux d'une des toutes premières lignes de chemin de fer en France. Construite jusqu'en 1874, cette ligne de 40 kilomètres relie l'ensemble des fosses de la compagnie, de Somain à Peruwelz (Belgique).

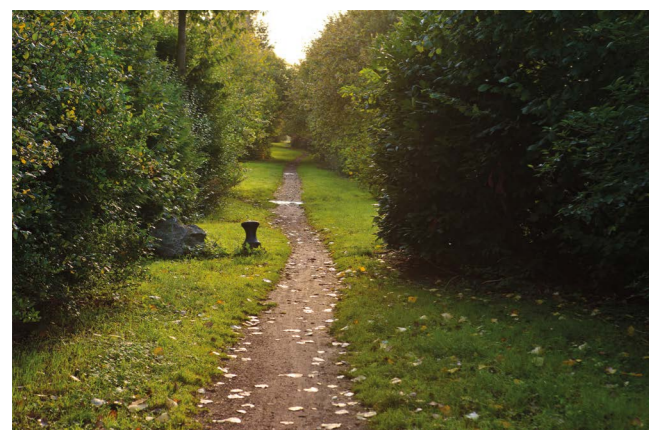
Fonctionnant comme des entités autonomes, les compagnies minières avaient chacune leur propre réseau de cavaliers. Leur construction s'est accomplie selon trois techniques différentes : la pose des rails au niveau du sol, la construction en déblai (enlèvement des terres pour abaisser les sols) et la construction en remblai (talus de schistes supportant les voies ferrées).

Le charbon était ainsi transporté jusqu'aux lieux de raccordement communs : les gares de triage de Somain et de Lens ont ainsi été les points nodaux de l'expédition du charbon.

Avec la fin de l'exploitation minière, les cavaliers ont perdu leur fonction première. Mais ils font l'objet d'une attention particulière depuis quelques années, notamment en devenant des réseaux de circulation douce. Sur le plan patrimonial, les cavaliers sont des éléments fondamentaux pour la compréhension des modes d'expédition du charbon mais aussi pour les liens qu'ils constituent entre d'autres types de patrimoine : fosses, chevalements, terrils, cités minières.



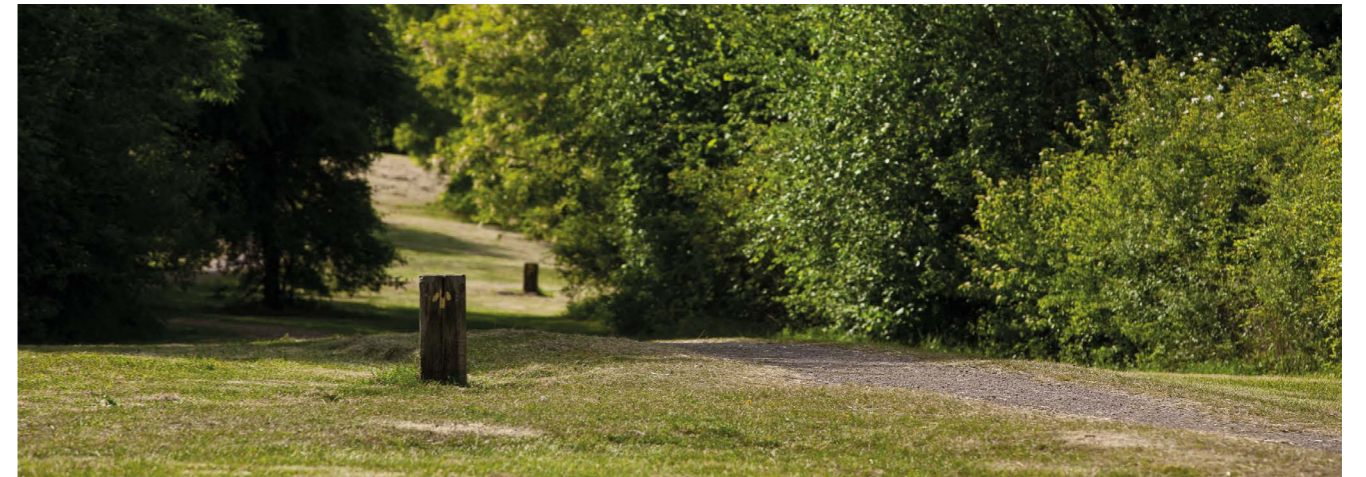
Tronçon de cavalier à Haveluy © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Cavalier à Haisnes-lez-La Bassée © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Cavalier à Douvrin © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Cavalier à Barlin © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La gare de Lens, en forme de locomotive (1927, Architecte Urbain Cassan) © SRMH 2009



A l'intérieur de la gare de Lens, les fresques en mosaïque de Labouret évoquent des scènes liées à l'exploitation minière © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Les cités minières

Les cités minières constituent un héritage qui permet de mesurer pleinement l'impact de l'industrie charbonnière sur un territoire et sur les hommes. Au 18e siècle, le monde agricole fournit aux toutes premières compagnies une main-d'œuvre de « mineurs paysans » et de ruraux déracinés, logés au sein de l'habitat rural ou des bourgs et villes existants. Au début du 19e siècle, l'explosion industrielle oblige les compagnies à sédentariser de nouvelles populations de travailleurs et vont concevoir un nouveau type d'habitat : les cités ouvrières. Il existe de très nombreuses variantes dans les logements miniers en raison des courants de pensée sur le logement ouvrier aux 19e et 20e siècles ainsi qu'aux farouches volontés de différenciation d'une compagnie à l'autre. Chacune d'entre elles possédait sa propre interprétation de l'habitat minier.

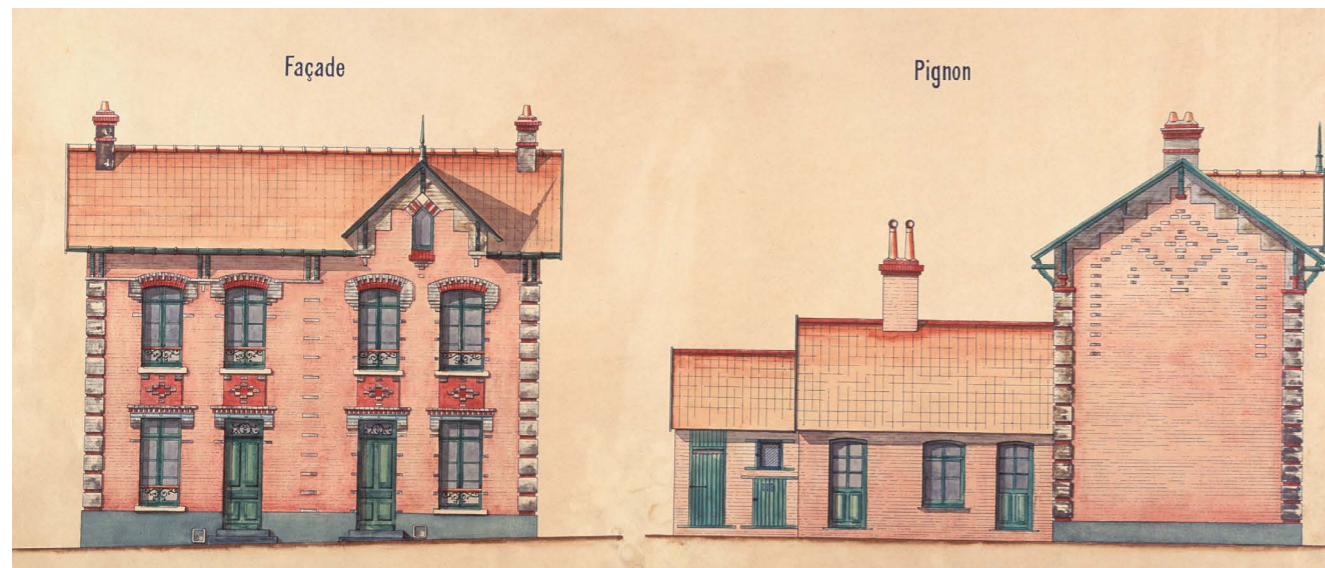
Sur près de 170 ans (1800-1970), les modèles, les styles architecturaux et les formes urbaines n'ont cessé de se diversifier. L'habitat minier représente environ 70 000 logements répartis sur plus de 500 cités.



La cité-jardin Bruno construite en 1904 par la Société des mines de Dourges © Centre historique minier Lewarde



Vue d'ensemble des fosses n°11, 16, 3 et 9 de la Société des mines de Lens vers 1920 © Centre historique minier Lewarde



Plan de maisons ouvrières de la Compagnie des mines de Bruay, années 1920 © Centre historique minier Lewarde

Les coronas (1800 - 1890)

Les cités de coronas sont les premières formes de l'habitat minier. C'est à l'initiative de la Compagnie des mines d'Anzin que sont lancées, dès les années 1800, les premiers modèles dont la caractéristique est la construction de logements en bande. Depuis les premières initiatives, le type coron va progressivement évoluer, notamment en matière de confort et de salubrité, et prendre des allures plus urbaines. La dimension et l'échelle des cités deviennent de plus en plus importantes : les coronas de quelques dizaines de mètres de long se transforment en « barreaux » s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres. Les maisons saines, carrelées, faciles à ventiler, les puits d'eau potable, les fournils et les commodités individuelles, les rendent plus confortables. De manière générale, les styles architecturaux sont économiques et sans ornementation.



Datant de 1826, le coron de l'église à La Sentinelle est le plus ancien témoignage d'habitat du Bassin minier du Nord-Pas de Calais © Mission Bassin Minier



Le coron des 120 à Anzin et Valenciennes © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité des électriciens à Bruay-La-Buissière © Antéale



Cité de la parisienne à Drocourt © Ph.Frutier/Altimage

Les cités pavillonnaires (1860-1939)

Le Bassin minier a connu un extraordinaire développement de l'habitat ouvrier pavillonnaire et en offre une très grande diversité à la fois dans les typologies mais aussi dans les styles architecturaux. L'apparition de cet habitat est la traduction d'un ensemble de facteurs techniques et sociaux. Les barreaux de corons, trop sensibles aux affaissements miniers et aux mouvements des sols, sont abandonnés. Mais ce facteur technique s'accompagne de l'intérêt grandissant des ingénieurs et des directeurs des

compagnies en faveur de la maison individuelle, influencés par les théories paternalistes au 19e puis au 20e siècle. Les cités pavillonnaires reposent ainsi majoritairement sur deux principes de fragmentation : la maison jumelle et le regroupement par quatre logements, implantés de manière alignée selon un plan strictement orthogonal qui structure l'implantation des constructions. Les habitations sont entourées de jardins donnant aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel.



La cité n°5 à Grenay © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité des Acacias à Condé-sur-l'Escaut © JP-Mattern - Centre historique minier Lewarde



La cité Lemay à Pecquencourt © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



La cité des Provinces à Lens © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité n°10 à Sains-en-Gohelle © PFrutier - Altimage



La cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité des fleurs à Bruay-La-Buissière © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

LA HIÉRARCHIE DU FOND AU JOUR

L'arrivée du modèle de cité pavillonnaire s'accompagne de la reproduction sur le sol de la hiérarchie de l'entreprise (ouvriers mineurs, contremaîtres, ingénieurs, directeurs...). Ainsi, la zone résidentielle est divisée en unités distinctes. Les ingénieurs des fosses incarnent l'autorité du patronat et leurs demeures sont, par leur volume et leur architecture souvent de style éclectique, à la hauteur de leur rang dans la compagnie. Quant aux directeurs, leurs logements se situent toujours à l'écart des fosses et des cités (parfois même en dehors du Bassin minier). Par leur taille, leur volume et la superficie qu'elles occupent, leurs demeures sont incontestablement monumentales.



Le château Mercier, ancienne demeure du directeur de la Compagnie des mines de Béthune © CAUE 62



Maison d'ingénieur de la cité Brunehaut à Escautpont © Mission Bassin Minier

Les cités-jardins (1904-1939)

Le concept de cité-jardin, énoncé en 1898 par l'Anglais Ebenezer Howard, porte un regard nouveau sur la manière de concevoir l'habitat minier. Précurseur en la matière, la Société des mines de Dourges ouvre la voie et, dès 1904, elle est la première à construire en France des cités sur ce modèle : la cité Bruno ancienne à Dourges. Les cités-jardins apportent de nouvelles formes urbaines. Une attention accrue est portée aux espaces extérieurs et au cadre de vie du mineur en général.

Elles rompent avec la rigueur des cités pavillonnaires grâce à l'introduction de voiries courbes et d'un environnement vert et paysager. Les voies se bordent d'arbres et des espaces publics, des squares, des jardins populaires sont généreusement plantés.

Plus que jamais outil de différenciation et de promotion, l'aspect des maisons est radicalement modifié et l'accent est mis sur la variété des logements se distinguant par leurs façades et leurs toitures. Le style pittoresque s'impose résolument.



La cité de la Clochette à Douai-Waziers © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité Bruno ancienne à Dourges © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



La cité Foch à Hénin-Beaumont © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité du Pinson à Raismes © Ph.Frutier-Altimage



La cité des quarante à Grenay © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité Cornuault à Evin-Malmaison © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



La cité Taffin à Vieux-Condé © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

LE JARDIN ET LES LOISIRS

Initiées par les compagnies, poursuivies par les Houillères, les loisirs étaient particulièrement importants au sein des cités minières, notamment en lien avec le jardin « offert » avec le logement. Parmi ces pratiques se trouve ainsi le jardinage. Du temps de l'exploitation, le jardin apportait non seulement une valeur ajoutée à la qualité paysagère des cités mais aussi un atout en nature pour le mineur (potager). Sévèrement contrôlé par le biais du garde de la cité, le jardinage permettait d'occuper le temps de repos et de loisirs et d'éviter les revendications salariales.



Jardin dans la cité Bruno ancienne à Dourges © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Les compagnies ont également fortement encouragé la colombophilie, en incluant dans les plans de logements des pigeonniers que les mineurs avaient pris l'habitude de construire de leurs propres mains. A partir de la seconde moitié du 19^e siècle, la colombophilie est très clairement promue par l'industrie minière parmi les sports et les loisirs des ouvriers. Cette activité offrait aux mineurs, les coulonneux, un moyen de détente appréciable après avoir passé de nombreuses heures au fond.



© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Les cités modernes (1946-1970)

La Seconde Guerre mondiale vient marquer la fin de l'ère des compagnies. La Nationalisation de l'exploitation minière bouleverse profondément les politiques architecturales et urbaines et donne naissance à de nouvelles formes d'habitat qui contrastent avec la sophistication des cités précédentes. En brique, la construction des logements se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent : encadrements en béton, toiture à une seule pente et en fibrociment, fenêtres filantes horizontales et menuiseries standardisées. Au-delà de ces constructions classiques,

un type original de logement fait son apparition, issu des principes énoncés dans la Charte d'Athènes (industrialisation et rationalisation de la construction). En 1954, les Houillères adoptent le procédé « Camus » du nom de l'ingénieur qui l'a mis au point. Ce procédé utilise des panneaux de béton préfabriqués en usine. Ils sont ensuite assemblés sur le chantier à l'aide de grues. Il existe deux types de camus : les camus hauts (étagés) et les camus bas (plain-pied).



La cité de Guesnain à Guesnain
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Camus haut de la cité Declercq à Annay-sous-Lens
© Mission Bassin Minier



La cité de l'hôpital à Fouquières-lès-Lens © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

L'EMPREINTE DES COMPAGNIES MINIÈRES ET DES HBNPC

De 1720 à 1944, les compagnies minières se sont partagées une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins autonomes. Si la logique « fosse-terril-cité » reste la même pour toutes, chacune de ces compagnies a développé, au sein de sa concession, sa propre identité architecturale et urbaine, des fosses aux cités minières.

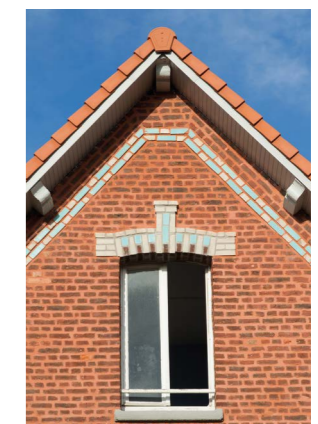
En 1946, la Nationalisation des Charbonnages et la création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) introduisent une nouvelle forme architecturale et urbaine, donnant aux bâtiments de production et aux logements un style moderne caractéristique. Ces différentes politiques sont à l'origine de la richesse et la diversité exceptionnelles du patrimoine du Bassin minier.



La Compagnie des mines d'Aniche se distingue par l'attention exceptionnelle apportée à ses cités minières. L'utilisation de la brique blanche, permettant la création de motifs extrêmement variés et soulignant les éléments de structure, est la signature de la compagnie © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



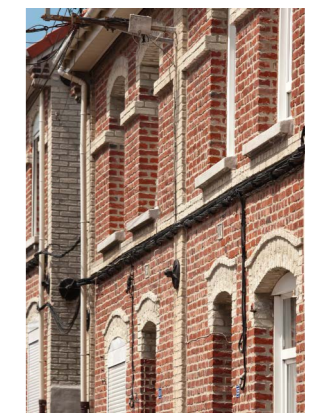
Le style de la Compagnie des mines d'Anzin se caractérise principalement par des variations dans les couleurs de briques formant les modénatures alternant briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise ou rouges © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



La Société des mines de Lens utilise, entre autres, de multiples décors et motifs en briques silico-calcaires ou tout simplement peints, sous forme de frises ou encore de faux-colombages © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Le style de la Compagnie des Mines de Bruay se caractérise par une architecture très sobre. Elle utilise la brique rouge avec des motifs et des modénatures de briques blanches sur les façades, les angles et les pignons © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Les équipements collectifs

Dès la fin du 19e siècle, l'action sociale des Compagnies s'est pleinement affirmée dans la construction d'édifices et d'équipements au sein des cités, afin « d'offrir » aux mineurs et à leurs familles tous les services dont ils pouvaient avoir besoin.

Les compagnies minières puis les Houillères du Nord-Pas de Calais (HBNPC) ont ainsi construit divers types d'équipements à commencer par les équipements socio-éducatifs avec des écoles, des centres de formation, des écoles ménagères. Les compagnies font construire des groupes scolaires pour garçons, pour filles, et des écoles maternelles. Beaucoup de jeunes garçons quittent l'école dès l'âge de treize ans, âge auquel ils sont embauchés à la mine. Ils bénéficient alors d'une formation de galibots ou d'apprentis dans des Centres de Formation appelés « Mines-images ». Les Compagnies minières et les HBNPC construisent de même des ouvriers ou des écoles ménagères. Les jeunes filles sont incitées à fréquenter cet enseignement qui doit les préparer au rôle de futures épouses : cuisine, lessive, couture et raccommodage, jardinage et élevage.

Les Compagnies édifient également de nombreux équipements de loisirs : stades, salles des fêtes, écoles de musique. Dans l'objectif d'occuper le temps libre du mineur et d'éloigner toute idée de rassemblement revendicatif, les compagnies cherchent à intégrer les loisirs dans le monde de la mine en favorisant les loisirs individuels, en développant les jeux collectifs et en mettant en place des sociétés locales. Elles apportent leur soutien aux associations sportives (football, cyclisme, athlétisme) dont elles construisent les stades et les équipements, aux associations colombophiles, aux sociétés musicales de type harmonies et fanfares. Ces dernières sont particulièrement sollicitées le 4 décembre de chaque année, lors de la fête de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs.



Fête de la Sainte Barbe au fond dans les années 1970
© Centre historique minier Lewarde



Ecole de la cité des Provinces à Lens
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Ecole de la cité du Pinson à Raismes
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Salle des fêtes de la cité d'Arenberg à Wallers
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Salle des fêtes de la cité n°2 à Bully-les-Mines
© Samuel Dhote-Mission Bassin Minier

Des lieux de culte sont également construits par les Compagnies. Les églises font l'objet d'attentions architecturales toutes particulières et sont très souvent construites par des architectes de renommée régionale ou nationale.



Eglise Sainte-Marguerite de la cité n°10 à Sains-en-Gohelle
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Eglise Saint-Louis de la cité n°5 à Grenay
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



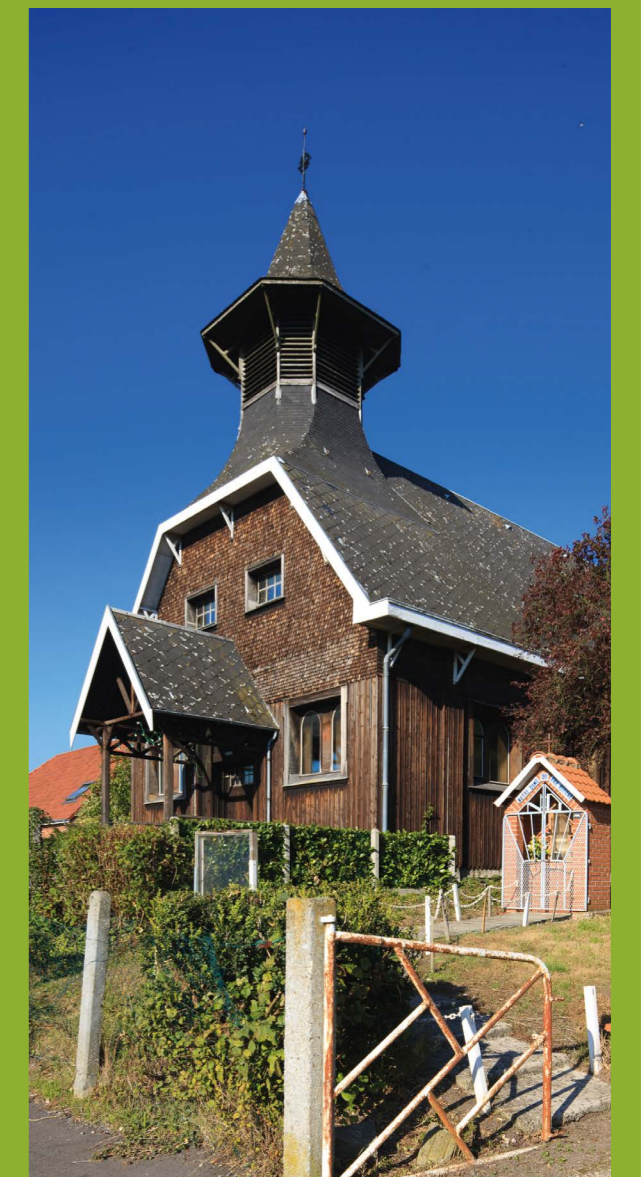
Eglise Sainte-Barbe de la cité n°1 à Nœux-les-Mines
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Eglise Saint-Edouard de la cité n°12 à Lens
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

29 NATIONALITÉS VENUES DANS LE BASSIN MINIER

L'immigration a accompagné l'histoire du Bassin minier durant ses trois siècles d'activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord-Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après les deux conflits mondiaux. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venues travailler dans le Bassin : albanais, algérien, allemand, américain, anglais, autrichien, belge, canadien, chinois, danois, espagnol, grec, hollandais, hongrois, iranien, italien, luxembourgeois, marocain, polonais, portugais, roumain, russe, serbe ou yougoslave, sénégalais, somalien, suisse, tchèque ou slovaque, tunisien, turc.



Eglise polonaise de la cité du Pinson à Raismes
© Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France

Un des patrimoines les plus importants hérités de l'exploitation minière est celui des équipements sanitaires et médicaux. La création de caisses de secours par les Compagnies, comme celle d'Anzin en 1832 ou de Dourges en 1866, jette les bases de la protection sociale des ouvriers. Ces caisses, légalisées par la loi du 29 juin 1894,

ouvrent, de nombreux hôpitaux, dispensaires, pharmacies, maternités, centres de réadaptation fonctionnelle, destinés exclusivement aux mineurs. Les compagnies installent également des centres de distribution de lait ou « Goutte de lait ».



Dispensaire de Société de Secours Minière à Grenay © Samuel Dhote - Mission Bassin Minier



La Goutte de lait à Auchel © SRMH



Clinique Sainte-Barbe (Marronniers) à Bully-les-Mines © SRMH

En dehors des équipements socio-collectifs, les Compagnies ont également fait construire divers équipements pour leurs propres besoins de fonctionnement et d'administration : briqueteries pour la construction des logements miniers, centres de recherche mais surtout de Grands Bureaux de prestige. A cet effet, comme pour les églises, des

architectes se substituent aux ingénieurs et édifient de grands bâtiments, reflets de la puissance financière des Compagnies. L'architecture est particulièrement soignée : les hauteurs et les volumes donnent à ces édifices un aspect monumental et imposant.



Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin à Liévin © Hubert Bouvet - Région Hauts-de-France



Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens à Lens © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

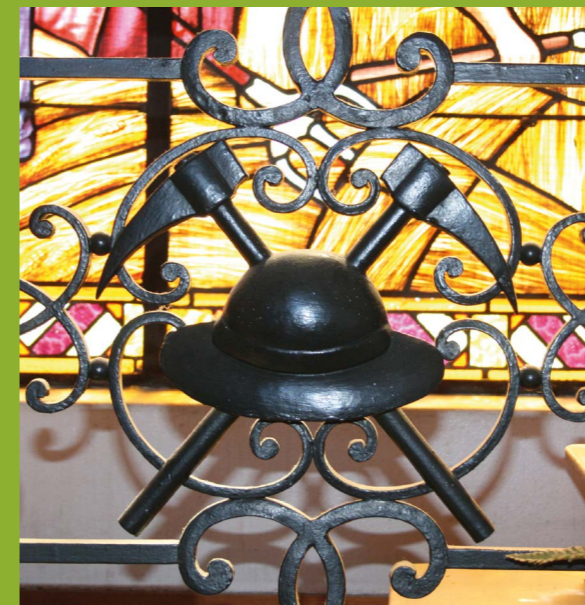
En réponse, la corporation minière fait construire quelques sièges administratifs dont la maison syndicale des mineurs à Lens. Depuis « l'émeute de 4 sous » à Anzin en 1823 à la dernière grande grève de 1963, le souvenir des mouvements de grève témoigne de l'engagement d'un groupe qui a organisé sa révolte et qui s'est structuré par les syndicats (syndicat du Pas-de-Calais en 1882 et du Nord en 1883). Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que dans d'autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d'autres métiers en France.



Maison syndicale des mineurs à Lens © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

LES HÔTELS DE VILLE

Depuis les débuts de l'exploitation, le territoire est un enjeu entre les communes et les compagnies qui, en vertu du droit minier, disposent du sol comme elles le souhaitent sans que les pouvoirs locaux puissent intervenir. Cet enjeu est à la source de conflits latents. A cet égard, la monumentalité et les styles architecturaux de très nombreux hôtels de ville du Bassin minier ne sont en rien anodins. Ils rivalisent ostensiblement avec les fosses et leurs chevalements et les grands bureaux des compagnies, comme en témoignent les très nombreux vitraux intérieurs dans les mairies.



Détail des balustrades intérieures de l'hôtel de ville de Carvin © SRMH

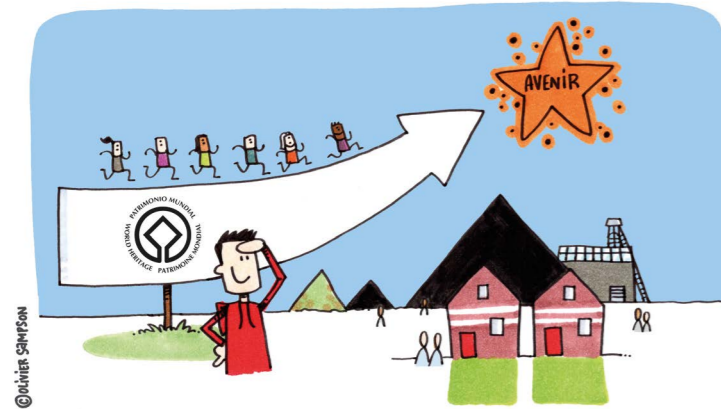


Scène minière de l'hôtel de ville de Carvin avec, en médaillon, la figure emblématique de Jean Jaurès (1859-1914) © Mission Bassin Minier



5. La gestion de l'inscription

AVEC LE PATRIMOINE MONDIAL, L'HISTOIRE CONTINUE !



L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial engage les États-parties à assurer la préservation du Bien et de sa Valeur universelle exceptionnelle, à travers un plan de gestion efficace et adapté. Si les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* fournissent concepts et définitions, elles ne livrent en aucun cas un modèle « tout fait » de Plan de gestion. Les candidats à l'inscription, puis les gestionnaires de bien inscrit, doivent réaliser puis assurer le suivi de leur plan de gestion « cousu main », en coopération étroite avec Ministères et services de l'Etat impliqués.

La Convention du patrimoine mondial stipule aussi l'obligation, pour les Etats-parties, de rendre compte régulièrement au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation de leurs biens inscrits. La France doit remettre tous les 6 ans un rapport périodique d'évaluation sur la gestion des sites français du Patrimoine mondial. L'inscription n'est pas définitivement acquise et si la gestion du bien n'est pas assurée et qu'il y a atteinte à la Valeur universelle exceptionnelle, il existe des procédures de veille et de suivi par le Comité du patrimoine mondial, pouvant aller jusqu'au retrait de l'inscription.

Le plan de gestion du Bassin minier est un cadre pour l'action collective au service de la préservation et de la valorisation du patrimoine. En termes de gestion, le caractère « vivant » du territoire oblige à trouver de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire. L'enjeu est donc de trouver cet équilibre dans lequel le patrimoine conserve son identité et son intégrité mais retrouve également un rôle actif. Le plan de gestion est donc amené à évoluer et à s'adapter. La Mission Bassin Minier, en tant que structure gestionnaire de l'inscription, en définit les orientations et en coordonne les actions, en partenariat avec l'État. Il se décline en 3 axes qui sont les enjeux majeurs de la gestion.

TRAVAILLER ENSEMBLE

La gestion d'un bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO nécessite une coordination sans faille entre l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire concerné. Pour parvenir à cette gouvernance partagée il existe plusieurs instances.

LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

La Conférence des territoires est l'instance politique de gestion transversale du Bien inscrit. Elle a en charge l'orientation générale du plan de gestion et la coordination de ses acteurs. Co-présidée par le Président du Conseil régional des Hauts-de-France et le Préfet de région, elle réunit les Présidents des deux Conseils départementaux, les Présidents des Intercommunalités, les maires des communes du territoire inscrit et de sa zone tampon, les gestionnaires/propriétaires, les bailleurs sociaux et les organismes concernés par la gestion du Bien. La conférence des territoires se réunit tous les 2 ou 3 ans.

LES COMITÉS LOCAUX DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

Quatre Comités locaux du Patrimoine mondial ont été créés à l'échelle des arrondissements (Béthunois, Lensois, Douaisis, Valenciennois) pour répondre aux besoins de dialogue et d'échanges d'informations, exprimés par les communes. Chaque agglomération a désigné un référent politique « Patrimoine mondial de l'UNESCO » qui, aux côtés des sous-préfets, est chargé de l'animation de ces comités locaux. Les Comités se réunissent 2 à 3 fois par an.

UN DISPOSITIF D'ANIMATION

Les « rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial »

Tous les deux ans, l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du Bassin minier Patrimoine mondial, sont réunis pour une journée d'échanges et de travail. L'occasion de faire le point sur les avancées et les difficultés, et de mettre en valeur les « bonnes pratiques » développées par les acteurs.

Les journées techniques thématiques

Chaque année, en complément des « Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial », des séminaires techniques sont proposés sur une thématique du Plan de gestion (médiation, paysages, planification, outils de protection...).

INTERNATIONAL

UNESCO - Centre du Patrimoine mondial

NATIONAL

- Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
 - Ministère de la Culture et de la Communication
 - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
 - Commission nationale française pour l'UNESCO
- + Association des Biens Français du Patrimoine mondial

BASSIN MINIER

Conférence des territoires

Co-présidence :

- Préfet de Région
- Président du Conseil Régional des Hauts-de-France

Membres :

- Présidents des Conseils départementaux 59 et 62 ; des intercommunalités ; de la Mission Bassin Minier ; de l'Association des Communes Minières ; du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ; du Centre Historique Minier ; des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 59 et 62,
- Maires des communes du périmètre et de la zone-tampon,
- Représentants de l'État.

4 comités locaux du Patrimoine mondial

Animation :

- Sous-Préfets,
- Élus référents des intercommunalités.

Comité technique de suivi

- Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine 59 et 62
- Directions Départementales des Territoires et de la Mer 59 et 62.



Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial

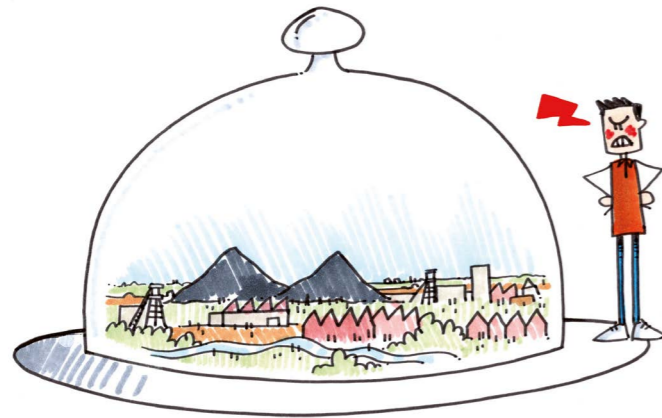
Journées techniques thématiques

Dispositif politique

Dispositif opérationnel

Dispositif d'animation

LE PATRIMOINE MONDIAL, UNE MISE SOUS CLOCHE ... VRAIMENT ?



PROTÉGER, AMÉNAGER, GÉRER

Les propriétaires et gestionnaires, les territoires et l'Etat doivent garantir le maintien de la valeur universelle exceptionnelle soutenu par l'ensemble des éléments inclus dans le périmètre Patrimoine mondial. Ceci passe d'une part, par la protection de ces éléments afin d'éviter leur disparition ou leur dénaturation (perte d'intégrité ou d'authenticité), d'autre part dans leur inscription dans le devenir du territoire à travers notamment les outils de planification. Le Bassin minier est inscrit sur la Liste au titre de paysage culturel évolutif vivant. Cela implique de concilier en permanence les enjeux de transformation du territoire avec l'exigence d'en préserver les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères qui ont justifié son inscription. : comment adapter les cités minières à l'évolution des normes de confort ? Comment ouvrir les terrils aux publics, les aménager sans dénaturer « l'esprit des lieux » ? Comment protéger et mettre en valeur les paysages miniers en prenant en compte les dynamiques de transformation du territoire ? Comment assurer la protection et la requalification de bâtiments à l'abandon et soumis à de fortes contraintes ?

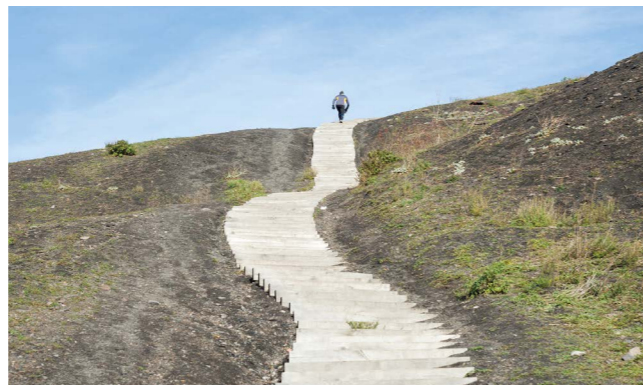
DES CITÉS MINIÈRES EXCEPTIONNELLES



Les cités minières, un patrimoine habité
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Inauguration de la cité Bruno ancienne à Dourges en 2017
© Guillaume Theys - Mission Bassin Minier



Aménagement sur l'un des terrils jumeaux de la fosse n°6 d'Haillicourt
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

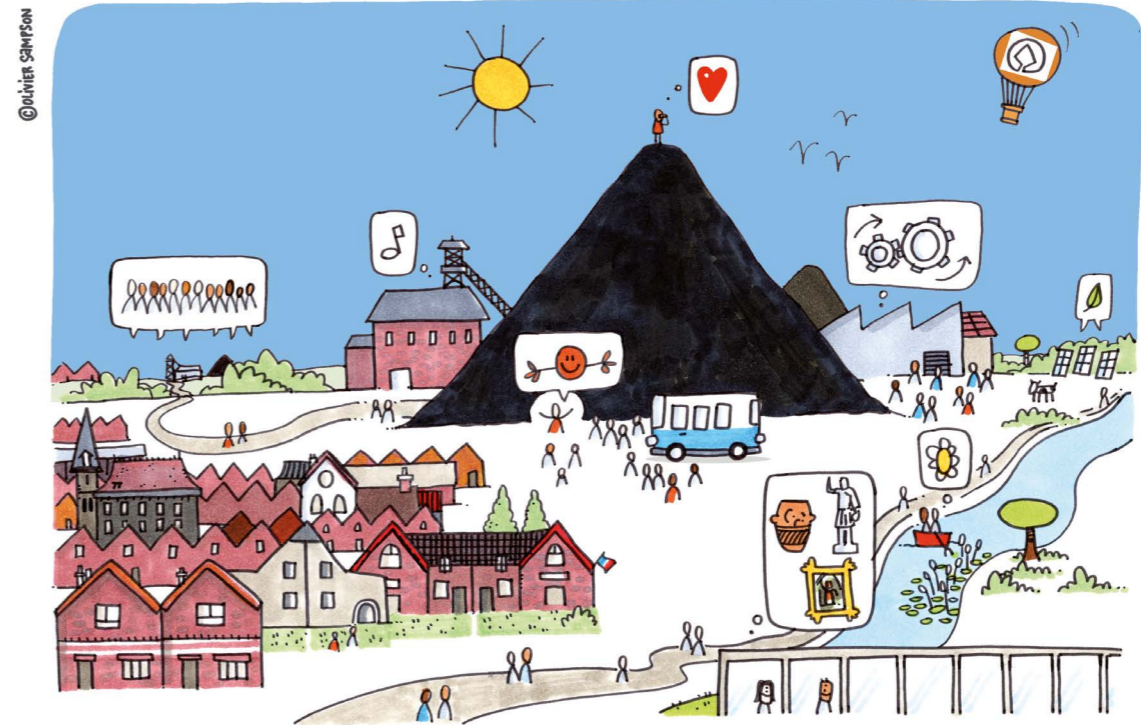


Sportifs à l'entraînement sur le terril de Fouquières-lès-Lens
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier

Telles sont les questions centrales qui nécessitent de définir et de partager avec l'ensemble des acteurs concernés des postures et des préconisations claires. Dans cet objectif, la Mission Bassin Minier, en partenariat avec les services de l'Etat, mène depuis 20 ans un travail important d'inventaires,

d'études, d'accompagnements et de conseils auprès des collectivités, des bailleurs sociaux, des gestionnaires et propriétaires des sites afin que ces orientations soient intégrées dans leurs projets.

LE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL, UN TERRITOIRE BIEN VIVANT



ZOOM SUR

Une structure gestionnaire de l'inscription : la Mission Bassin Minier Nord - Pas de calais

Elle a pour mission de veiller, en coordination avec les services de l'Etat, à la bonne application du plan de gestion du patrimoine et des paysages miniers.

Missions :

- contribuer à la promotion de l'image du Bassin minier Nord- Pas de Calais à l'échelle nationale et internationale,
- continuer d'assurer, à l'échelle du périmètre, une cohérence générale d'actions par une mise en réseau des acteurs et de l'ingénierie,
- impulser des actions innovantes susceptibles de contribuer à la protection et à la valorisation du paysage culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais,
- concevoir et mettre en œuvre avec les partenaires des programmes d'actions selon les orientations définies dans le plan de gestion,
- mettre en place un programme d'actions de valorisation et d'appropriation des valeurs de l'inscription.

UNE HISTOIRE ET UN PATRIMOINE, SOURCES DE FIERTÉ ET DE PARTAGE



VALORISER, PROMOUVOIR, PARTAGER

L'inscription au Patrimoine mondial a marqué le début d'un changement de regard sur le patrimoine minier... visiblement digne d'intérêt puisque reconnu au niveau mondial. Pour autant, l'indifférence et la méconnaissance de cet héritage n'ont pas disparu du jour au lendemain. D'où le besoin de sensibiliser le plus grand nombre et notamment les habitants, d'expliquer les raisons de cette reconnaissance et de sensibiliser sur la valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier. L'enjeu est d'amorcer une prise de conscience, donner du sens pour changer le regard des habitants sur leur environnement, leur redonner de la fierté et renforcer leur capacité à être acteurs de la conservation de ce patrimoine.

MÉDIATION ET ACTION CULTURELLE

L'information et la sensibilisation de l'ensemble des publics est donc une priorité de la Mission Bassin Minier et de ses partenaires et de nombreuses actions de communication, de sensibilisation et de médiation sur l'inscription sont mises en œuvre à destination des habitants du Bassin minier. La Mission Bassin Minier, en partenariat notamment avec la DRAC, développe au fil des ans des actions et des outils d'information, de sensibilisation et de médiation à destination des acteurs directement engagés auprès du grand public : structures culturelles, offices du tourisme, musées de proximité, médiathèques, enseignants...

L'action culturelle est un levier majeur d'appropriation de l'inscription au Patrimoine mondial et la Mission Bassin Minier accompagne les acteurs culturels présents sur le terrain pour lever les incompréhensions, éclairer le champ des possibles en matière de création, donner l'envie et stimuler la créativité dans toutes les disciplines.

Les projets mis en œuvre prennent des formes très diverses : visites guidées, créations artistiques, ateliers participatifs, rencontres-discussions, animations pédagogiques.



Lâcher de ballons, restitution de la résidence d'artiste sur la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, Grenay, juin 2016 ©ULLOA Films Benoit Tanguy - Nord Drone Services



Récits de travaux d'élèves sur l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, école primaire Daubié à Hasnon, de 2017 à 2021 ©Mission Bassin Minier

LE BASSIN MINIER, UNE DESTINATION TOURISTIQUE EN CONSTRUCTION

Participer au développement de l'attractivité du territoire et contribuer à faire du Bassin minier une destination touristique et de loisirs est l'autre enjeu de cette inscription. En 2012, l'implantation du Louvre à Lens et l'inscription du

Bassin Minier sur la Liste du patrimoine mondial ont été les éléments fondateurs et déclencheurs de l'ambition touristique de ce territoire. L'enjeu, dans les 10 ans, est de développer cette destination en construction, en faisant de ce territoire en pleine mutation économique et culturelle, une destination touristique européenne et internationale à part entière, dans un secteur très concurrentiel.

UN BASSIN MINIER QUI SE RACONTE ET QUI SE VISITE



Evènement festif sur la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



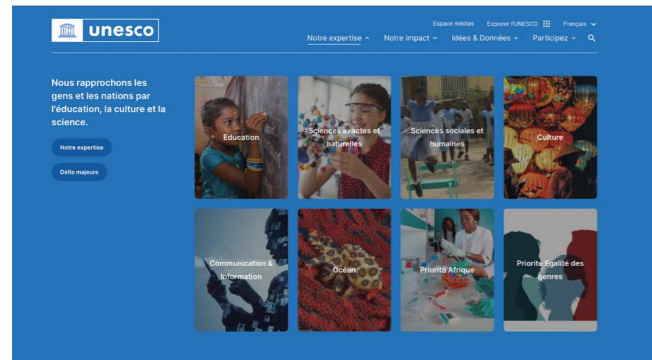
Visite guidée en vélo à la base des Argales à Pecquencourt et Rieulay © Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier



Festival les Rutilants à la fosse n°9-9bis en juillet 2017 © Pidz-Mission Bassin Minier

6. Les ressources

Sur l'UNESCO



Site internet de l'UNESCO



UNESCO, Laboratoire d'idées, laboratoire de changements
Un film de présentation de 3 minutes

Chaîne YouTube de UNESCO

Sur la Convention du patrimoine mondial



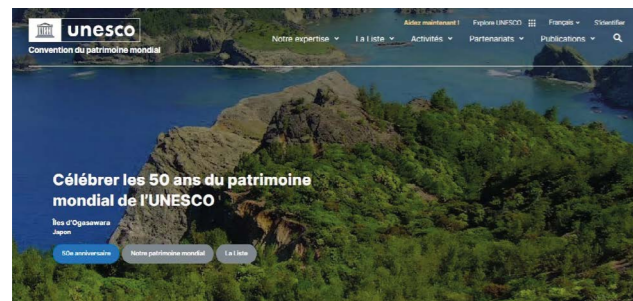
Illustré par Olivier Sampson, *le Petit illustré du Patrimoine mondial* raconte l'UNESCO et ses valeurs, la naissance de la Convention du patrimoine mondial, la Liste et les modalités d'inscription, les concepts fondamentaux du Patrimoine mondial. Réalisé par l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM)

Site internet de l'ABFPM



Le Patrimoine mondial expliqué dans un film d'animation de 2 mins

Chaîne YouTube de ÖUK Österreichische UNESCO-Kommission



Site internet du Centre du patrimoine mondial



Carte gratuite du Patrimoine mondial 2019-2020

Site internet du Centre du patrimoine mondial

Sur le Bassin minier Patrimoine mondial



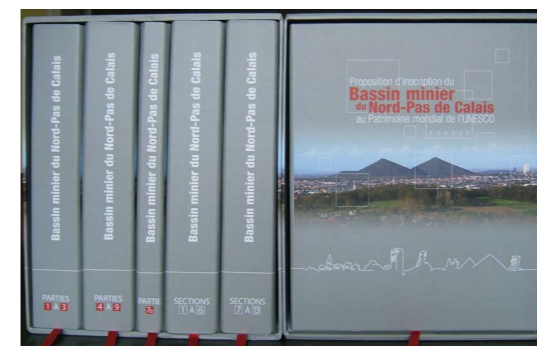
La synthèse du dossier de candidature présentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, les raisons de son inscription, les paysages et les patrimoines miniers et les modalités de la gestion.

Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Médiation



Livret d'une exposition, *Bassin minier Patrimoine mondial*, qui explique le patrimoine et les paysages du Bassin minier et les raisons qui ont justifié son inscription sur la Liste

Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Médiation



Destiné aux experts, le dossier de candidature est la somme des connaissances patrimoniales, des argumentaires scientifiques et des garanties de gestion. 1450 pages, 3700 photos, 91 cartes, 5 volumes pour démontrer que le Bassin minier mérite d'être inscrit sur la Liste.

Site internet du Centre du patrimoine mondial, onglet Liste, Pays France et site Bassin minier (documents)



Cette vidéo emmène à Saint-Petersbourg en Russie où s'est déroulée, en 2012, la 36^e session du Comité du patrimoine mondial au cours de laquelle le Bassin minier a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Chaîne You Tube de la Mission Bassin Minier



Site internet Bassin minier Patrimoine mondial



Court film d'animation de 4 minutes qui présente de façon ludique et décalée l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Chaîne You Tube de la Mission Bassin Minier



A partir d'illustrations réalisées par Olivier Sampson, la *Petite histoire du Bassin minier* Patrimoine mondial s'anime dans cette courte vidéo de 3 minutes. Elle permet de partager le sens et les valeurs de l'inscription avec le plus grand nombre, quelles que soient les générations. Les illustrations sont par ailleurs disponibles sur demande auprès de la MBM.

[Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier](#)



Le Bassin minier Nord-Pas de Calais, trésor de l'Humanité. Un film de 3 minutes pour découvrir un patrimoine universel exceptionnel, des paysages à couper le souffle et un véritable sens de la fête.

[Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier](#)



Documentaire "l'inscription", réalisé par Stéphane Benhamou, qui raconte en 55 minutes l'aventure exceptionnelle de 10 ans de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial.

[Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier](#)



Jamais je n'aurais imaginé... Un film de 4 minutes pour les 10 ans d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial

[Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier](#)



Plan de gestion impliquant un nombre important de partenaires publics et privés, allant du rang local, intercommunal, départemental, régional au plan national et européen.

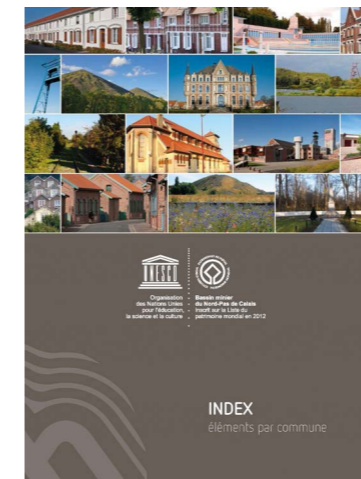
[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources, Gestion](#)



Les impacts de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco. Chiffres Clés

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources, Gestion](#)

Sur les patrimoines et paysages miniers



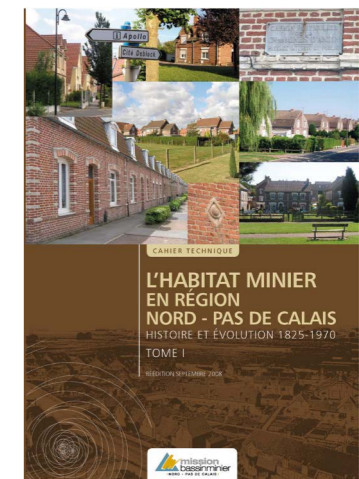
Index et descriptifs des éléments du périmètre Bassin minier Patrimoine mondial par commune et intercommunalités.

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources, Gestion](#)



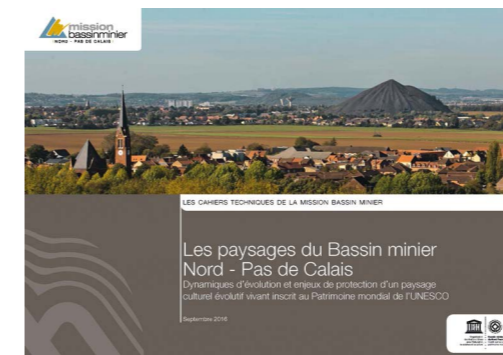
Index et descriptifs de la Chaîne des Terrils-site classé

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources, Gestion](#)



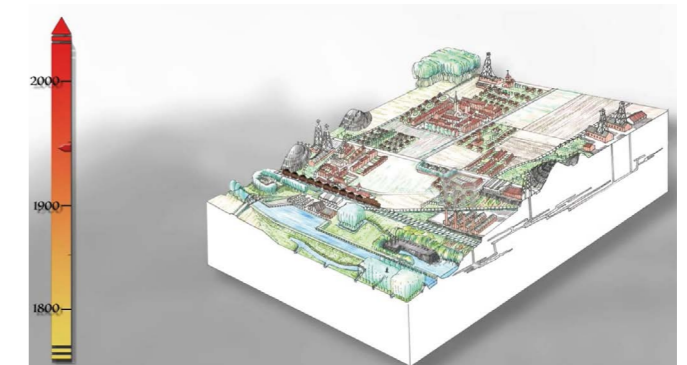
L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources](#)



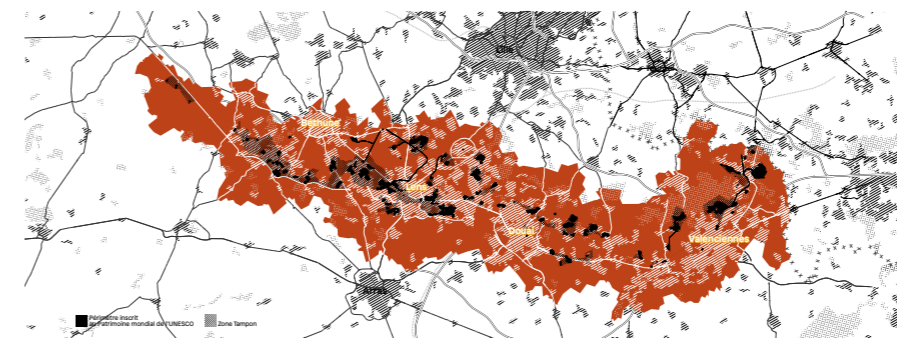
Les paysages du Bassin minier Nord-Pas de Calais

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Ressources, Gestion](#)



Film de 10 minutes qui présente l'évolution des paysages du Bassin minier Nord-Pas de Calais du 18^e siècle à nos jours

[Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier](#)



Cartes du Bassin minier, du patrimoine minier et du périmètre Bassin minier Patrimoine mondial, données SIG

[Site internet Bassin minier Patrimoine mondial, onglet Médiation](#)

Pour accéder facilement à l'ensemble des ressources mentionnées dans le guide :
téléchargez la version PDF interactive

Rendez-vous sur le site internet www.missionbassinminier.org, dans l'onglet médiation du site
internet www.bassinminier-patrimoine mondial.org et la Chaine You Tube de la Mission Bassin Minier
Recherchez les documents dans le centre de ressources de la Mission Bassin Minier

ressources.missionbassinminier.org

DIRECTRICES DE PUBLICATION

Cathy Apourceau-Poly, Mission Bassin Minier
Catherine Bertram, Mission Bassin Minier

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Bien fait pour ta Com'
Fanny Duirat, Graphiste Freelance

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Couverture : Paysage minier depuis le mémorial canadien de Vimy
© Jean-Michel ANDRÉ - Mission Bassin Minier
Les pages de 6 à 11 sont extraites de *Le Petit illustré du Patrimoine mondial*, Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), 2021

IMPRESSION

Qualit'imprim

PAPIER

coral book - PEFC

TYPOGRAPHIE

Patron
Caveat Brush
Aléo Light

Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais,
Mai 2023





Mission Bassin Minier — Carreau de Fosse 9-9bis, Rue du Tordoir, B-P. 16, 62590 Oignies
Tél : 03 21 08 72 72 — www.missionbassinminier.org

